



PROGRAMME

Présidence belge du Conseil de
l'Union européenne

Premier semestre de 2024



**PROTÉGER,
RENFORCER,
PRÉVOIR**



La Belgique endosse la présidence tournante pour la treizième fois, à un moment où l'Union européenne se trouve à la croisée des chemins, confrontée aux conséquences de l'agression illégale de l'Ukraine par la Russie, à celles de la pandémie, à la crise énergétique, à la désinformation, aux événements climatiques extrêmes ainsi qu'à la reprise du conflit au Moyen-Orient.

La Présidence belge s'attellera à fournir une meilleure protection aux citoyens européens, à renforcer la coopération et à préparer notre avenir commun. Elle se concentrera sur six thématiques et veillera particulièrement au maintien de notre soutien indéfectible à l'Ukraine.

Au terme du cycle institutionnel actuel, la Présidence contribuera à une transition fluide vers le cycle suivant. Elle soutiendra l'adoption du programme stratégique 2024-2029 et préparera les débats sur l'avenir de l'Union européenne.

1 DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT, LA DÉMOCRATIE ET L'UNITÉ

L'Union européenne repose sur le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et les valeurs démocratiques, ouvrant ainsi la voie à la cohésion, à la protection des libertés individuelles, à l'égalité, à la non-discrimination et au bien-être de nos citoyens. La promotion des principes de démocratie, d'état de droit et des droits fondamentaux occupera une place essentielle dans les travaux de la Présidence belge du Conseil.

La Présidence s'investira en faveur de l'autonomisation et de l'inclusion des citoyens, avec une attention spéciale portée à la participation des jeunes. Elle travaillera également sur l'Espace européen de l'éducation, la qualité de l'éducation, la formation continue, la mobilité et le sport. Elle promouvra les valeurs démocratiques et renforcera la liberté et le pluralisme des médias, stimulera la transformation numérique des secteurs culturels et créatifs et explorera les liens entre culture, héritage et identité européenne. Dans cette optique, la collaboration à différents niveaux de gouvernance nous permettra de répondre efficacement à une grande variété de besoins et de défis, tout en respectant les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Un élargissement de l'Union doit nous rendre tous plus forts. La Présidence s'engage dès lors à soutenir les pays candidats dans leurs efforts pour rejoindre l'Union. Dans le même temps, il s'avère crucial de préparer les politiques, les ressources et les structures décisionnelles de l'Union en vue de futures adhésions.

2 RENFORCER NOTRE COMPÉTITIVITÉ

À la lumière des évolutions géopolitiques et du développement rapide des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, il convient pour l'Union d'accorder la priorité à sa compétitivité à long terme et à ses politiques industrielles. L'UE doit garantir des conditions de concurrence équitable aux entreprises, en particulier aux PME, leur permettant ainsi de concourir équitablement à la fois au sein de l'Europe et à l'échelle mondiale. Un cadre réglementaire cohérent, stable et simplifié se révèle essentiel. L'UE doit ouvrir la voie à la création d'un écosystème numérique durable, innovant et résilient qui autonomise les citoyens et bénéficie aux entreprises.

La Présidence belge travaillera à consolider le marché intérieur et l'avenir industriel de l'UE. Elle poursuivra également l'achèvement des travaux sur l'union des marchés des capitaux et l'union de l'énergie. L'amélioration de notre société économique, la réduction des dépendances préjudiciables et la promotion de notre primauté technologique dans les secteurs critiques feront l'objet d'une attention particulière.

La Présidence entend conférer un plus grand rôle à la recherche, au développement et à l'innovation afin de se positionner en chef de file dans le domaine de la conception et de la commercialisation de solutions sur mesure qui améliorent la résilience et la compétitivité des chaînes de valeurs clés de l'UE. La Présidence œuvrera en faveur d'un marché du travail taillé pour l'avenir, capable d'augmenter les taux d'emploi et de stimuler la croissance. Elle soulignera l'importance des investissements publics mais aussi privés. Elle insistera également sur le rôle essentiel de la politique de cohésion, à la fois instrument clé d'investissement à long terme, catalyseur de transformation et de convergence, et ciment de l'Union européenne. Par ailleurs, la Présidence prêtera une attention particulière à notre autonomie de production alimentaire et s'intéressera de près à la cohérence entre les politiques intérieures et extérieures de l'UE.

3 POURSUIVRE UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

L'ambitieux programme de transition écologique de l'UE se fonde sur le besoin urgent de faire face à la triple crise du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution. La Présidence belge souligne l'importance d'une approche décisive et holistique, qui ne laisse personne de côté.

Dans la continuité du pacte vert, la Présidence placera la transition énergétique et climatique au cœur de ses priorités. Afin de réduire les vulnérabilités face au changement climatique, la Pré-

sidence entend renforcer l'économie circulaire de l'Union ainsi que ses capacités d'adaptation et de préparation. Elle promouvra également une gestion durable de l'eau.

Les événements géopolitiques et climatiques extrêmes ont souligné la nécessité d'une transition énergétique accélérée et inclusive. Cette transition devrait fournir une énergie abordable aux citoyens et aux entreprises, garantir la sécurité de notre approvisionnement et contribuer à l'objectif de neutralité climatique. L'UE doit pleinement exploiter son potentiel d'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie et accélérer le développement des sources et des vecteurs d'énergie renouvelable à faible teneur en carbone. Dans cette optique, un accroissement des investissements en faveur d'un réseau d'énergie européen intégré et adapté aux évolutions futures s'avère essentiel.

4 RENFORCER NOTRE PROGRAMME SOCIAL ET SANITAIRE

Forte des acquis du pilier européen des droits sociaux, la Présidence belge entend doter l'UE d'un ambitieux programme social pour favoriser une société européenne plus inclusive, plus égalitaire et plus juste pour tous.

La Présidence s'emploiera à renforcer le dialogue social à tous les niveaux, à promouvoir une mobilité équitable de la main d'œuvre, à défendre la santé mentale au travail ainsi que l'accès à une protection sociale durable. Elle vise à approfondir la dimension sociale du Semestre européen – en portant une attention particulière à la première mise en œuvre du cadre de convergence sociale et au potentiel des investissements locaux – et à promouvoir un cadre propice à l'essor de l'économie sociale. La Présidence plaidera également en faveur d'un renforcement de l'action politique afin de garantir l'accès à un logement décent et abordable pour tous.

En outre, la Présidence soutiendra l'évaluation de la préparation de l'UE aux crises, renforcera la sécurité de l'approvisionnement en médicaments et élaborera une stratégie pour accroître les effectifs dans le secteur de la santé et des soins au sein de l'Union. Afin d'améliorer l'accès des citoyens à des médicaments abordables, la Présidence œuvrera à une meilleure gestion des besoins médicaux non satisfaits.

5 PROTÉGER LES INDIVIDUS ET LES FRONTIÈRES

La Présidence a pour ambition de traiter l'ensemble des dossiers législatifs en suspens qui sont associés au nouveau pacte européen sur la migration et l'asile. Dans un esprit de responsabilité et de solidarité, ce pacte renforcera la confiance entre les États membres, apportera

une clarté juridique aux personnes arrivant dans l'UE et garantira aux citoyens européens une gestion humaine et efficace de la migration, conformément à nos valeurs et au droit international. Il fournira également une réponse commune rapide aux crises migratoires et améliorera les voies légales d'accès à l'UE.

La Présidence veillera à renforcer la dimension extérieure de la politique européenne en matière d'asile et de migration, au travers notamment d'une collaboration étroite avec nos partenaires africains. Cette collaboration s'inscrira dans le cadre des efforts plus vastes déployés par l'UE pour approfondir un partenariat mutuellement bénéfique entre nos deux continents, dans le plein respect du droit international.

Par ailleurs, la Présidence prêtera une attention particulière à la lutte contre la criminalité organisée, à la prévention et à la répression du terrorisme et de l'extrémisme violent, ainsi qu'au renforcement de la résilience de l'UE face aux crises et aux défis nouveaux et hybrides.

La protection de nos citoyens nécessite de mener des discussions sur l'avenir de la sécurité et de la défense européennes, en s'orientant vers une approche plus intégrée de l'Union. L'accent portera sur la consolidation de la base industrielle et technologique de la défense européenne. À cette fin, la Présidence explorera notamment la possibilité d'élaborer une stratégie de l'industrie européenne de la défense.

6 PROMOUVOIR L'EUROPE MONDIALE

Le système multilatéral et l'ordre international fondé sur des règles sont de plus en plus mis à l'épreuve en raison des confrontations géopolitiques, y compris le retour d'une guerre ouverte sur le continent européen. Afin de s'adapter à cette réalité, la Présidence poursuivra résolument les efforts entrepris par l'UE pour renforcer sa résilience et son autonomie tout en défendant ses intérêts et ses valeurs.

Dans cette approche plus affirmée, la Présidence soulignera également que l'ouverture, le dialogue et la coopération résident au cœur de la conception des intérêts de l'Union. Pour atteindre ses objectifs de politique étrangère, l'UE doit mobiliser pleinement ses capacités dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de la défense, ainsi que sur les plans du développement et de l'aide humanitaire. Cet engagement passe par une politique commerciale ambitieuse et équilibrée, à la fois ouverte, durable et affirmée. Un renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles s'avère également nécessaire. Enfin, dans le droit fil de l'Agenda 2030, la Présidence promouvra la consolidation du système des soins de santé comme une condition essentielle pour atteindre la couverture sanitaire universelle et garantir à tous un accès équitable à des services et des produits de santé innovants, résilients, durables et de qualité.

Table des matières

Affaires générales	08
Affaires étrangères.....	12
Affaires économiques et financières	19
Justice et affaires intérieures.....	23
Santé.....	26
Emploi et politique sociale	28
Marché intérieur et industrie	31
Recherche, innovation et espace.....	35
Transport.....	37
Numérique, cyber et télécommunications	39
Énergie	42
Agriculture et pêche	44
Environnement.....	47
Éducation, jeunesse, culture et sport.....	50

AFFAIRES GÉNÉRALES

La Présidence belge s'engage à protéger la démocratie, à renforcer l'état de droit et à promouvoir des élections libres et équitables afin de consolider les fondements de notre Union. Ces valeurs renforcent la confiance des citoyens dans l'UE et forment la pierre angulaire de la coopération juridique et économique profondément ancrée au sein de l'Union européenne.

La Présidence poursuivra les travaux en cours dans le cadre de l'élargissement de l'Union. En mai, l'UE célébrera le 20e anniversaire de son plus grand élargissement, une étape clé pour l'unité et la prospérité à l'échelle du continent.

La Présidence belge encouragera également la réflexion sur le prochain programme stratégique ainsi que sur l'avenir de l'Europe.

Le Conseil des affaires générales continuera de jouer son rôle de coordination générale des politiques et des questions institutionnelles et administratives. Il se penchera sur une série de thématiques transversales, telles que le cadre financier pluriannuel, la gestion des crises, les menaces hybrides, la démographie ainsi que la transparence et l'éthique. Pour terminer, il se consacrera pleinement à sa tâche de préparation du Conseil européen.

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET PROTÉGER LES DROITS FONDAMENTAUX

La Présidence belge souligne l'importance capitale de faire respecter les valeurs fondamentales, telles qu'énoncées à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne. L'état de droit, en particulier, constitue le socle de nos sociétés démocratiques, en tant que garant de la justice, de l'égalité, de la stabilité économique et de la responsabilisation des détenteurs d'autorité.

La Présidence s'engage à promouvoir et à renforcer les mécanismes déjà en place. À ce titre, elle s'appuiera sur l'évaluation du dialogue sur l'état de droit qui se tient au sein du Conseil et poursuivra la mise en œuvre des procédures dites de l'article 7 sous la forme d'auditions. Dans le cadre du Conseil « Affaires économiques et financières », elle assurera également le suivi des évolutions dans le contexte du régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'UE.

En outre, l'état de droit, dans le contexte de l'élargissement, constituera un thème central lors de la réunion informelle des ministres des Affaires européennes. La Présidence belge accordera également une attention particulière au prochain rapport de la Cour des comptes sur l'application effective du mécanisme de conditionnalité de l'UE.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE

Les élections au Parlement européen se dérouleront du 6 au 9 juin 2024, c'est-à-dire pendant la Présidence belge. Pour leur permettre de décider de la future Union européenne dans laquelle ils veulent vivre, nos citoyens doivent pouvoir voter librement et équitablement et avoir accès à des informations fiables. C'est pourquoi la Présidence poursuivra la réalisation des diverses initiatives du plan d'action pour la démocratie européenne et entamera les travaux sur le paquet législatif pour la défense de la démocratie en vue d'accroître la résilience démocratique de l'UE.

Afin de protéger l'intégrité de ces élections et renforcer notre résilience démocratique face aux campagnes hybrides, la Présidence belge utilisera les instruments pertinents, développés dans le cadre de la Boussole stra-

tégique, tels que la boîte à outils hybride et celle relative aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger (FIMI – Foreign Information Manipulation Interference). Une coopération entre toutes les parties prenantes est nécessaire pour accroître la capacité de préparation et de réaction de l'UE.

TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ

La Présidence belge poursuivra les travaux en faveur de la transparence et de l'intégrité au sein des institutions et organes de l'UE. À cet effet, elle assurera le suivi de la proposition d'accord destiné à instituer un organisme interinstitutionnel chargé des questions éthiques.

PARTICIPATION CITOYENNE

La Conférence sur l'avenir de l'Europe a démontré que les processus participatifs peuvent apporter une valeur ajoutée au travail collectif des institutions. La Présidence belge organisera ses propres panels de citoyens, encourageant ainsi l'engagement citoyen européen et l'application des principes démocratiques. D'autres initiatives participatives, visant à renforcer le discours et l'inclusion démocratiques, seront déployées dans toute la Belgique.

DÉMOGRAPHIE DÉMOGRAPHIE

La Présidence poursuivra les discussions sur la boîte à outils « Démographie » en vue de répondre à des défis tels que le vieillissement de la population et, plus spécifiquement, leurs effets sur la compétitivité européenne.

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

Concernant l'évaluation à mi-parcours du fonctionnement du cadre financier pluriannuel (CFP), la Présidence belge suivra de près les réalisations de la Présidence espagnole afin de s'assurer que le budget de l'UE et les instruments connexes continuent de répondre aux intérêts de notre Union.

RELATIONS AVEC LES PAYS D'EUROPE OCCIDENTALE NON MEMBRES DE L'UE

La Présidence travaillera à la mise en œuvre correcte et en temps utile de tous les accords existants entre l'UE et le Royaume-Uni, et entend de cette manière approfondir leurs relations. Le Royaume-Uni demeure en effet un partenaire indispensable de l'UE.

La Présidence poursuivra les concertations en cours avec la Suisse en vue de parvenir à un nouveau cadre pour les relations entre l'UE et la Suisse.

La Présidence s'efforcera également de conclure en temps utile des accords d'association avec Andorre et Saint-Marin. La Présidence se réjouit à l'idée de renforcer davantage la coopération au sein de l'Espace économique européen (EEE) et de célébrer le 30e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'accord EEE.

RENFORCER LA PRÉPARATION ET LA RÉACTION AUX CRISES

Guidée par la feuille de route sur le renforcement de l'anticipation, de la préparation et de la réaction face aux crises, la Présidence continuera à évaluer et améliorer le rôle du Conseil dans la gestion de crise au sein de l'UE. Elle tiendra compte des résultats des discussions en cours concernant la création d'un groupe de travail permanent sur la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux futures crises.

PROGRAMME STRATÉGIQUE 2024-2029 ET L'AVENIR DE L'EUROPE

La Présidence belge veillera à assurer une transition en douceur vers le prochain cycle institutionnel. Elle contribuera à l'élaboration du Programme stratégique 2024-2029, en étroite coopération avec le président du Conseil européen.

Avec une perspective de temps et une portée politique allant au-delà du Programme stratégique, la Présidence entend inciter les États membres et les institutions à poursuivre leurs réflexions sur l'avenir de l'Europe. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les discussions en cours au

sein du Conseil des Affaires générales et du Conseil européen. Ces réflexions visent à garantir que l'UE renforce sa capacité d'action au sein et en dehors de l'Union, y compris à long terme. L'UE devra revoir et, le cas échéant, réformer ses politiques, mécanismes institutionnels et procédures budgétaires pour être en mesure de servir et protéger ses citoyens.

ÉLARGISSEMENT

Le 1er mai 2024 marquera le 20e anniversaire du plus grand élargissement de l'UE. Ce jalon souligne les progrès remarquables accomplis en matière d'intégration et met en évidence le chemin parcouru avec succès par l'UE pour rapprocher des nations dans la perspective d'un avenir plus uni et plus prospère.

La Présidence belge suivra de près les processus d'élargissement en cours. Pour ce faire, elle coopérera avec tous les États concernés conformément à la méthodologie existante, l'approche basée sur les mérites, et selon les progrès réalisés par chaque candidat pour remplir les critères d'adhésion. Elle encouragera leur intégration dans l'UE en prônant la mise en œuvre de réformes nécessaires et transformatrices dans des domaines clés, notamment l'état de droit, les institutions démocratiques, la liberté des médias et les droits fondamentaux.

En parallèle, la Présidence accordera une attention particulière à la capacité de l'UE d'intégrer de nouveaux membres et fera progresser la réflexion sur les réformes internes indispensables à la réussite d'un futur élargissement.

COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

La politique de cohésion constitue un instrument clé d'investissement à long terme visant à renforcer la convergence économique, sociale et territoriale de l'Union européenne et à atteindre des objectifs majeurs de l'UE tels que l'autonomie énergétique et industrielle, l'adaptation au changement climatique et la transition numérique. La politique de cohésion répond aux défis sociétaux de l'UE au plus proche des citoyens et des entreprises. La Présidence belge entend mettre en avant le rôle de cette politique en tant que cataly-

seur de transformation, d'investissement et de convergence, et en tant que ciment au sein de l'Union européenne.

Durant son mandat, la Présidence belge dirigera des débats sur l'avenir de la politique de cohésion après 2027. Pour préparer les conclusions du Conseil en la matière, elle s'appuiera sur le neuvième rapport sur la cohésion qui sera présenté par la Commission. De plus, la Présidence organisera des discussions sur le suivi de la proposition législative modifiée de la Commission relative à la levée des obstacles à la coopération transfrontalière.

La Présidence se concentrera également sur la lutte contre l'artificialisation des sols, l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols. En outre, elle contribuera à l'évaluation à mi-parcours de l'Agenda territorial 2030, qui vise à promouvoir la cohésion territoriale en Europe.

La Présidence belge lancera également une réflexion sur l'avenir de la politique urbaine de l'UE et les défis auxquels doivent faire face les villes, conformément à la nouvelle charte de Leipzig et au programme urbain.

Pour terminer, la crise énergétique a davantage encore mis en lumière la situation précaire dans laquelle vivent les ménages vulnérables. Afin de respecter l'engagement de l'UE et de ses États membres à garantir l'accès à un logement abordable et décent pour tous, conformément aux droits fondamentaux, la Présidence entend placer cette question en tête des priorités de l'Union et plaidera en faveur d'un renforcement de l'action politique et des initiatives de coordination en la matière.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Dans un monde toujours plus interconnecté, l'humanité est confrontée à des défis mondiaux qui appellent des réponses mondiales. Pourtant, la sécurité dans le monde n'a jamais été aussi précaire qu'au cours des dernières décennies. Le système multilatéral et l'ordre international fondé sur des règles sont de plus en plus mis à l'épreuve en raison de la confrontation géopolitique et des menaces transnationales qui pèsent sur la sécurité, y compris le retour d'une guerre ouverte sur le continent européen.

Pour s'adapter à cette réalité, la Présidence belge poursuivra résolument les efforts entrepris par l'UE pour renforcer sa résilience et son autonomie et défendre ses intérêts. Dans cette approche plus affirmée, la Présidence soulignera également que l'ouverture, le dialogue et la coopération sont au cœur de la conception des intérêts de l'UE. La Présidence belge veillera à ce que l'UE demeure un porte-voix mondial pour la coopération multilatérale, elle œuvrera en faveur de la paix et de la sécurité, protégera les biens communs mondiaux et défendra les droits humains, la démocratie et l'état de droit.

L'un des principaux objectifs de la Présidence sera d'apporter un soutien politique, économique, militaire, humanitaire et juridique inconditionnel à l'Ukraine.

Pour atteindre ses objectifs de politique étrangère, l'UE doit mobiliser pleinement ses capacités dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de la défense, ainsi que sur les plans du développement et de l'aide humanitaire. Cet engagement passe par une politique commerciale ambitieuse et équilibrée et le renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles en font partie.

Dans le secteur du développement, la Présidence continuera à soutenir le développement durable des communautés et de leurs infrastructures et œuvrera en faveur de la santé en tant que droit fondamental. Pour ce faire, elle s'emploiera à renforcer les systèmes de santé, à garantir des services et des produits de santé équitables et de qualité pour tous et à faire progresser la stratégie de l'UE en matière de santé mondiale.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, la Présidence continuera à mettre en œuvre la boussole stratégique et à renforcer la capacité de résilience de l'UE face aux défis nouveaux et hybrides. Elle concentrera ses efforts sur le renforcement de la base technologique et industrielle pour assurer la sécurité d'approvisionnement en capacités militaires.

La Présidence belge jouera pleinement son rôle de soutien auprès du Président du Conseil européen, du Haut Représentant et du SEAE, en étroite coordination avec la Commission, et promouvra une approche « Team Europe ».

Enfin, la Présidence facilitera une discussion plus large sur l'avenir de la politique étrangère, de développement, de commerce, de sécurité et de défense de l'UE afin de contribuer à l'élaboration du programme stratégique post-2024.

DÉFENDRE L'UKRAINE

La guerre d'agression injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine constitue la plus grave menace pour la paix sur le continent européen depuis des décennies. La Présidence belge plaidera en faveur d'une politique européenne durable, active et conjointe pour contrer cette agression et soutenir l'Ukraine dans ses efforts pour obtenir un appui international en vue d'une résolution du conflit.

Il s'agira d'exercer une pression sur la Russie, la Biélorussie et les autres parties responsables par le biais de sanctions et sous forme d'exigences de responsabilisation, ainsi que de fournir à l'Ukraine un soutien politique, économique, militaire, humanitaire et juridique durable. Une priorité essentielle sera de travailler sur les engagements de l'UE en matière de sécurité, afin de soutenir les efforts du Haut Représentant, et d'assurer la bonne coordination des donateurs en faveur de la reconstruction et de la modernisation de l'Ukraine. L'UE a un rôle important à jouer à cet égard, car la coordination internationale et la sécurité restent des facteurs clés de la reconstruction et du redressement économique de l'Ukraine.

La Présidence continuera à soutenir les mécanismes judiciaires internationaux pertinents en vue de faire respecter le droit international, de lutter contre l'impunité et de protéger les droits des enfants. En outre, des initiatives soutenues de l'UE seront nécessaires pour faire face aux conséquences mondiales de la guerre, y compris l'insécurité alimentaire, et pour garantir un soutien mondial durable aux efforts de l'UE à cet égard. À cette fin, la Présidence contribuera à ce que l'Union continue d'exprimer clairement sa position vis-à-vis de la situation en Ukraine et à soutenir fermement le pays sur la scène internationale, y compris aux Nations Unies.

En outre, la Présidence poursuivra les travaux du Conseil sur le gel des avoirs et les efforts déployés par rapport à la mise à jour des régimes de sanctions pertinents ; elle veillera à la cohérence de la mise en œuvre, à la lutte contre le contournement et à l'élaboration de nouvelles mesures, le cas échéant. La priorité absolue sera d'améliorer la coopération entre toutes les parties prenantes, de garantir l'efficacité des mesures et de répondre aux préoccupations juridiques et humanitaires.

LES FRONTIÈRES DE L'EUROPE

Le voisinage direct de l'Europe restera un axe majeur de la politique étrangère de l'UE. La Présidence continuera à soutenir les pays limitrophes de l'UE dans leurs efforts pour relever les défis auxquels ils sont confrontés, tels que les conséquences de l'agression russe, la sécurité énergétique, les flux migratoires irréguliers, la criminalité transnationale organisée et les multiples difficultés économiques. Elle s'efforcera de tirer pleinement parti de la nouvelle relation de l'UE avec le Royaume-Uni, ainsi que des partenariats avec l'Espace économique européen, la Suisse, les Balkans occidentaux, le partenariat oriental et le voisinage méridional, en accordant toute l'attention nécessaire aux situations et aux préoccupations spécifiques de chaque région. La Présidence soutiendra également la Communauté politique européenne en tant que forum pour un dialogue de haut niveau à l'échelle du continent entre les membres de l'UE et leurs voisins sur la sécurité et la stabilité européennes.

RELATIONS TRANSATLANTIQUES

La Présidence encouragera une coopération étroite entre l'UE et les partenaires aux vues similaires en matière de politique étrangère. Elle défendra un partenariat mutuellement bénéfique avec les États-Unis et le Canada dans les domaines de la défense, de la sécurité et de l'énergie, ainsi que sur les questions environnementales, économiques et sociétales, en se concentrant particulièrement sur la défense de l'ordre international fondé sur des règles, de la démocratie et des droits humains. La Présidence encouragera également la coopération UE-OTAN et du Conseil « commerce et technologie ».

L'AFRIQUE

L'Afrique et l'Europe forment un partenariat clé, avec une histoire et une culture communes, comme l'a démontré le 6e sommet UE-UA en 2022. Conformément aux engagements pris lors du sommet, la Présidence s'efforcera d'intensifier la coopération avec l'Union africaine, les organisations régionales et les différents pays. Elle favorisera une approche commune des opportunités et des

défis partagés, notamment le développement humain et économique, le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé, l'énergie, ainsi que les menaces hybrides et liées à la sécurité.

À cet égard, la Présidence travaillera avec les institutions de l'UE afin d'utiliser tous les outils à leur disposition et de s'appuyer sur les stratégies et les instruments existants, notamment la stratégie Global Gateway et l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI). Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Présidence utilisera la Facilité européenne pour la paix (FEP) ainsi que les missions et opérations de la PSDC, et s'appuiera sur les stratégies régionales spécifiques de l'UE, y compris celles sur les Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et le Sahel, tout en s'efforçant d'adapter les actions de l'UE à des environnements changeants si nécessaire. La Présidence belge soutiendra également les efforts visant à améliorer les communications stratégiques de l'UE, à la fois pour montrer la valeur ajoutée du partenariat stratégique de l'UE avec l'Afrique ainsi que pour mieux s'adapter aux besoins et aux points de vue de nos partenaires africains.

ASIE, INDO-PACIFIQUE, AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Dans ces régions cruciales, la Présidence belge s'efforcera de développer de nouveaux liens et de renforcer les relations existantes avec les partenaires clés de l'UE.

En Asie et dans l'Indo-Pacifique, la Présidence belge s'appuiera sur la stratégie de l'UE pour la coopération dans l'Indo-Pacifique et sur les résultats des précédents forums ministériels de l'UE pour l'Indo-Pacifique. Elle soutiendra également le développement de la connectivité entre nos deux régions. Le prochain forum ministériel pour l'Indo-Pacifique de l'UE, qui se tiendra à Bruxelles, constituera une occasion de réaliser cet objectif.

En ce qui concerne la Chine, la Présidence s'efforcera de développer une politique européenne cohérente et consensuelle, guidée par l'approche multidimensionnelle de l'UE. Celle-ci comprend un engagement et une coopération durables afin de relever les défis communs, ainsi que la réduction des dépen-

dances stratégiques de l'Europe, la défense de ses intérêts économiques et une attention continue portée à la situation des droits humains.

La Présidence soutiendra également le renforcement de l'engagement avec l'Inde, comme le prévoit la feuille de route commune jusqu'en 2025.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, la Présidence s'efforcera de maintenir le cap pour le rapprochement de l'UE avec la région, comme le prévoient les conclusions du Conseil sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes. Une attention particulière sera accordée aux objectifs fixés lors du sommet UE-CELAC de Bruxelles 2023 et contenus dans sa déclaration conjointe. En outre et en particulier, la Présidence soutiendra les efforts conjoints de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité liée à la drogue.

MOYEN-ORIENT ET PAYS DU GOLFE

Afin de contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient et dans la région du Golfe, la Présidence renforcera l'engagement de l'UE et continuera d'explorer et de développer des partenariats régionaux et bilatéraux clés.

La récente explosion de violence en Israël et en Palestine est un rappel douloureux de l'urgente nécessité de travailler à la résolution des conflits qui ont longtemps échappé aux solutions pacifiques. Dans l'immédiat, il importera en priorité de faire cesser les hostilités, de répondre aux besoins humanitaires urgents et de gérer les répercussions directes des événements à Gaza. En outre, la Présidence s'attachera à dégager un consensus au sein de l'UE, dans la région, et au-delà, pour prendre des mesures visant à relancer un processus politique, dans le but ultime de promouvoir une solution négociée fondée sur la coexistence de deux États..

GLOBAL GATEWAY

Par le biais de la stratégie Global Gateway, l'UE vise à soutenir ses partenaires dans leur développement. À cet égard, elle veillera au respect de ses valeurs fondamentales et de

ses normes rigoureuses, ainsi qu'à l'établissement de relations mutuellement bénéfiques entre des partenaires égaux. La Présidence belge soutiendra l'intégration de cette stratégie dans tous les aspects des relations extérieures de l'UE, en adoptant une approche « Team Europe » et en mobilisant pleinement tous les acteurs concernés, des secteurs de la santé et de l'éducation à l'industrie et au secteur privé dans son ensemble, y compris les PME. À l'occasion du deuxième anniversaire de Global Gateway, la Présidence organisera un bilan du Conseil sur la conception et la mise en œuvre de la stratégie. La Présidence continuera à veiller au maintien de la durabilité environnementale et sociale. Elle s'assurera que les Objectifs de développement durable demeurent au cœur des débats du Conseil sur cette stratégie.

DÉFIS MONDIAUX

La Présidence belge se penchera sur d'autres défis mondiaux, en particulier le changement climatique, et jouera un rôle actif dans l'avancement de la diplomatie climatique de l'UE. Elle travaillera à renforcer la résilience de l'Union et à faire avancer le développement de politiques européennes liées aux questions cybernétiques, hybrides et numériques. La Présidence s'attaquera également à des questions complexes couvrant plusieurs formations du Conseil, notamment la sécurité énergétique, les migrations, la santé et la préparation aux pandémies, ainsi que toutes les formes de terrorisme, de radicalisation et d'extrémisme violent. À cet égard, elle continuera à développer des mesures restrictives de lutte contre le terrorisme.

Dans tous ses efforts en matière de politique étrangère, la Présidence soutiendra la capacité de l'UE à façonner les affaires du monde et à relever les défis mondiaux, y compris et surtout dans le cadre des systèmes multilatéraux et des Nations Unies. Les valeurs fondamentales défendues par l'UE resteront au cœur de cette approche ; il s'agit entre autres de la démocratie, de l'état de droit, des droits humains, de l'égalité des genres, du respect de la diversité et de l'inclusion, de la responsabilisation et de la lutte contre l'impunité. En particulier, la Présidence s'efforcera de poursuivre la mise en œuvre des programmes

pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) et « Enfants et conflits armés » (ECA), notamment en jouant un rôle de coordination entre les États membres de l'UE au sein des forums multilatéraux.

RENFORCER LA PRISE DE DÉCISION

Afin de renforcer la résistance et la résilience de l'UE face aux défis internationaux, la Présidence encouragera la poursuite des discussions au sein du Conseil sur la boîte à outils de la politique étrangère de l'UE. Ces discussions porteront sur les mécanismes de prise de décision, la coopération en matière de sécurité et de défense, la gestion des crises, les instruments commerciaux et la politique de sanctions. La Présidence s'efforcera également de renforcer les instruments de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, en poursuivant la mise en œuvre de la boussole stratégique et du pacte civil de la PSDC. En outre, la Présidence encouragera le renforcement de la coopération pratique entre les États membres en matière de gestion des crises consulaires au profit des citoyens dans le besoin.

Étant donné les mesures réfléchies prises par l'UE pour poursuivre son élargissement, il lui incombe de repenser son processus décisionnel et d'améliorer sa capacité à parler d'une seule voix. La Présidence belge est prête à faciliter une discussion ouverte sur le vote à la majorité qualifiée dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune, en tenant compte de la nécessité de renforcer la confiance tout en équilibrant les intérêts fondamentaux de tous les États membres et la nécessité pour l'UE de disposer d'une capacité d'action décisive. Dans ce contexte, la Présidence s'efforcera de poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

Face à la montée de l'instabilité et des inégalités dans le monde, la contribution de l'UE au développement humain mondial, conformément à l'Agenda 2030, est plus importante que jamais. Au cours de son mandat, la Prési-

dence belge s'efforcera de consolider la position de l'UE en tant qu'acteur fiable du développement, en maintenant invariablement un niveau élevé d'engagement envers nos partenaires, en particulier en Afrique, ainsi qu'envers les pays fragiles et les pays les moins avancés. Le soutien de l'UE à la reconstruction et au redressement de l'Ukraine restera également une priorité.

La Présidence se concentrera sur la santé en tant que droit, y compris sur la santé et les droits sexuels et reproductifs. Elle dirigera les travaux du Conseil afin de garantir un accès équitable à des services et produits de santé abordables, disponibles et accessibles pour tous, selon une approche « triple A ». En s'appuyant sur le sommet UE-UA de 2022, la Présidence donnera la priorité à la souveraineté africaine en matière de santé. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de l'accès aux soins de santé par le renforcement des systèmes de santé publique et des capacités de production locales, ainsi qu'à la mise en place d'une réponse plus efficace aux futures urgences sanitaires.

Tirant parti de l'élan politique visant à garantir la santé pour tous, la Présidence poursuivra les efforts du Conseil sur la stratégie de l'UE en matière de santé mondiale et œuvrera au maintien d'un large consensus entre les États membres. Comme l'a montré la pandémie, la coopération internationale et multilatérale en matière de santé revêt une importance vitale. Des partenariats stratégiques établis sur un pied d'égalité seront essentiels pour faire évoluer la situation. Dans ce contexte, la Présidence organisera un événement de haut niveau avec l'Union africaine et les partenaires africains pour faire le point sur le paquet d'investissements en faveur de la santé en Afrique, et explorera les possibilités de renforcer le partenariat UE-Afrique dans le domaine de la santé.

La Présidence s'efforcera également de rationaliser l'engagement de l'UE auprès des banques multilatérales de développement et de consolider la position de l'UE sur leur réforme afin de les rendre aptes à remplir leur mission et d'assurer leur adaptabilité dans des contextes fragiles.

Afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité et l'inclusivité de la coopération au développe-

ment de l'UE, la Présidence soutiendra le travail de la Commission sur l'optimisation de ses instruments, en présentant l'évaluation à mi-parcours et l'examen de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) ainsi que du Fonds européen pour le développement durable (FEDD+). Une attention particulière sera accordée à la dimension sociale et aux objectifs de genre du NDICI. La Présidence fera également progresser les projets phares, nouveaux ou existants, de la stratégie Global Gateway et renforcera l'approche « Team Europe », en mettant l'accent sur la fiabilité et les véritables partenariats.

Sur le plan humanitaire, la Présidence belge fera progresser le rôle de premier plan de l'UE en matière d'aide humanitaire, tout en promouvant la solidarité de l'UE et l'approche « Team Europe ». La Présidence continuera à s'attaquer au déficit de financement humanitaire en plaidant pour un financement de qualité et flexible et en attirant l'attention sur les crises sous-financées et oubliées. La Présidence continuera à placer les personnes affectées et les intervenants locaux au centre de l'action humanitaire de l'UE, en se concentrant sur la protection et la préservation de l'espace humanitaire conformément aux principes humanitaires et au droit international humanitaire.

LE COMMERCE POUR UNE UE PROSPÈRE ET RÉSILIENTE DANS UN MONDE PLUS JUSTE

Dans l'environnement international et économique actuel de plus en plus difficile, la politique commerciale de l'UE joue un rôle essentiel dans l'autonomie stratégique ouverte de l'UE en renforçant la résilience et la compétitivité de l'Union, en garantissant des conditions de concurrence équitables et en s'attaquant aux barrières commerciales. Pour soutenir ces objectifs, la Présidence belge encouragera la diversification des exportations et des chaînes d'approvisionnement de l'UE. Un accent particulier sera mis sur la sécurisation de l'accès aux matières premières critiques et aux technologies innovantes, qui sont essentielles à la double transition et cruciales pour notre autonomie stratégique ouverte.

Le commerce renforce également les liens de

l'UE avec le reste du monde. La Présidence promouvra donc un agenda commercial bilatéral ambitieux et équilibré, ouvert, durable et assertif, conforme aux valeurs de l'UE et cohérent avec les autres politiques de l'UE. La Présidence soutiendra activement d'autres initiatives et négociations visant à renforcer les relations avec les partenaires transatlantiques, la région indo-pacifique, l'Afrique et l'Amérique latine.

En outre, la Présidence assurera le suivi et la progression des dossiers législatifs relatifs aux instruments commerciaux ou à leur révision, y compris en ce qui concerne l'examen des investissements directs étrangers (IDE) et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité économique dans son ensemble.

Une attention particulière sera également accordée à la mise en œuvre complète et efficace des accords commerciaux, dans le but de stimuler la croissance économique, la création d'emplois et le développement durable, contribuant ainsi à la prospérité des citoyens de l'UE et de nos partenaires commerciaux. Les PME, le commerce et le développement durable, le commerce numérique et la normalisation seront des domaines clés à cet égard.

L'efficacité de la politique commerciale dépend de son alignement sur de nombreuses autres politiques de l'UE. La Présidence s'efforcera donc de renforcer la cohérence, le partage d'informations et la coordination entre les différentes politiques de l'UE et les formations du Conseil. Dans le cadre de cet effort, une attention particulière sera accordée aux dimensions géostratégiques et de développement de la politique commerciale.

Afin d'inclure davantage les pays en développement dans le commerce international, la Présidence belge travaillera à la mise en œuvre complète du Système de Préférences Généralisées (SPG) élargi et poursuivra les discussions sur le prochain règlement SPG. La Présidence envisagera également d'utiliser d'autres instruments pertinents dans le cadre de cette approche, y compris les accords de partenariat économique et les accords de facilitation des investissements durables.

La Présidence belge finalisera également la préparation et la coordination de l'UE en vue

de la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui reste la pierre angulaire du système commercial international fondé sur des règles. L'accent sera mis en premier lieu sur la réforme indispensable de l'Organisation, la restauration d'un mécanisme de règlement des différends pleinement opérationnel étant une priorité essentielle de l'UE. La Présidence soutiendra également les négociations en cours sur les sujets liés au numérique, à l'environnement et au développement.

En ce qui concerne la politique internationale d'investissement, la Présidence belge poursuivra ses efforts pour réformer le système de règlement des différends en matière d'investissement, avec pour objectif ultime la création d'un Tribunal multilatéral des investissements.

SOUTIEN DE LA DÉFENSE POUR UNE EUROPE PROTECTRICE

Dans un monde qui évolue rapidement, l'Union européenne doit être prête à faire face à toute menace, tout risque ou tout défi à venir ou imprévu(e). L'UE doit être en mesure de sauvegarder ses intérêts en agissant comme un acteur efficace de la sécurité dans son voisinage et dans le reste du monde. La Présidence soutiendra donc les initiatives de l'UE en faveur d'engagements proactifs dans le cadre d'une approche à 360 degrés, qui englobera à la fois les missions et opérations nouvelles et existantes de la PSDC.

La poursuite du soutien militaire à l'Ukraine reste essentielle pour garantir son intégrité territoriale ainsi que sa résistance et sa résilience à long terme. En outre, la Présidence encouragera l'UE à contribuer de manière adéquate à la sécurité dans d'autres régions du monde, en particulier en Afrique. Cela impliquera une coopération spécifique avec des partenaires clés, notamment par le biais d'instruments mondiaux tels que la Facilité européenne pour la paix (FEP).

Rendre la boussole stratégique opérationnelle constitue une autre priorité. À cet égard, la Présidence travaillera au développement dans les plus brefs délais de la capacité de déploiement rapide de l'UE afin d'atteindre un statut pleinement opérationnel d'ici 2025, et

s'efforcera de veiller à ce que les structures de commandement et de contrôle de l'UE soient adaptées à l'objectif visé.

Dans le but de sécuriser l'Union et de s'appuyer sur une approche intégrée de la sécurité, la Présidence belge soutiendra les efforts visant à renforcer la résilience face à un large éventail de défis et de préoccupations qui émergent rapidement. Les domaines d'intérêt comprennent la cybersécurité, la mobilité militaire, la sécurité spatiale et maritime, ainsi que le programme pour les femmes, la paix et la sécurité. La Présidence mènera également des discussions sur l'augmentation des avantages mutuels des capacités à double usage, y compris leur retour sociétal.

La Présidence entend contribuer activement aux partenariats de l'UE en matière de politique de sécurité et de défense en soulignant l'importance d'une coopération et d'un dialogue renforcés avec les partenaires partageant les mêmes idées. S'appuyant sur la troisième déclaration conjointe sur la coopération entre l'UE et l'OTAN, elle se concentrera principalement sur la mobilité militaire, l'espace, la résistance aux menaces hybrides et la protection des infrastructures critiques.

Enfin, la Présidence stimulera les discussions sur l'avenir de la sécurité et de la défense européennes en s'orientant vers une approche plus intégrée de l'Union. Cette réflexion sera axée sur l'optimisation des instruments existants, y compris la FEP et sur la mise en œuvre de nouveaux outils, le cas échéant. L'accent portera sur le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne, notamment en faisant progresser les délibérations du Conseil sur la stratégie de l'industrie européenne de la défense.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

L'agression russe contre l'Ukraine et les incertitudes planant sur l'économie internationale pèsent fortement sur les perspectives socio-économiques de l'UE. La Présidence belge entend favoriser une réponse européenne efficace aux différents défis qui nous attendent. Il s'agira entre autres d'encourager la transition écologique et numérique, de promouvoir l'autonomie stratégique ouverte de l'UE ainsi que de renforcer sa compétitivité mondiale.

Cet engagement consistera notamment à protéger les principes économiques qui forment la colonne vertébrale du projet européen. À cette fin, la Présidence se concentrera sur la finalisation du réexamen de la gouvernance économique de l'Union, sur la poursuite de l'aide financière à l'Ukraine ainsi que sur la législation régissant l'union bancaire et l'union des marchés des capitaux. De plus, la Présidence travaillera à réduire l'écart de TVA, à repenser les ressources propres de l'UE, à achever la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) et à réviser la législation relative au code des douanes ainsi qu'à l'imposition des télétravailleurs transfrontaliers.

La Présidence belge, qui se déroulera à cheval sur deux législatures européennes, s'emploiera à clore les principaux dossiers en suspens tout en favorisant les débats sur la situation économique et l'avenir de l'Union.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE ET SEMESTRE EUROPÉEN

La Présidence belge veillera à garantir un soutien financier à long terme en faveur de l'Ukraine et de sa reconstruction.

Elle tablera sur la résilience et les solides fondations économiques de l'UE, telles que soutenues par le Semestre européen et le pacte de stabilité et de croissance, pour poursuivre la réforme de la gouvernance économique entamée sous les présidences précédentes.

Dans la continuité des avancées enregistrées par la Présidence espagnole, la Présidence belge guidera les travaux du Conseil en vue d'une détection et d'une correction précoces des déséquilibres économiques ou sociaux, aussi bien au sein des États membres qu'entre eux.

La Présidence dirigera également l'évaluation par le Conseil du rapport d'examen indépendant de la Commission sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), prenant en compte l'initiative REPowerEU. Elle entend ainsi évaluer le degré de réalisation des objectifs, l'efficacité de l'utilisation des ressources de la FRR ainsi que la valeur ajoutée de l'approche communautaire. Sous la Présidence belge, le Conseil continuera à suivre la mise en œuvre de la FRR, y compris en matière de demandes de paiement.

En outre, la Présidence évaluera si les instruments financiers tels que NextGenerationEU (NGEU) et l'Instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) restent pertinents.

LE BUDGET DE L'UE

Les réactions aux crises récentes dans les divers domaines politiques de l'UE ont souligné les bénéfices généraux qu'un renforcement de l'action et des capacités de l'Union peut apporter. La Présidence belge facilitera les travaux sur les propositions législatives relatives à un nouvel ensemble de ressources propres. En parallèle, elle achèvera la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027, une compétence du Conseil des affaires générales.

La Présidence organisera également une conférence sur l'avenir du budget de l'UE, ainsi qu'une conférence d'experts consacrée à la budgétisation axée sur les performances.

FISCALITÉ ET DOUANES

L'UE et ses États membres se sont engagés à mettre en œuvre le Pilier 2 de l'OCDE d'ici le 1er janvier 2024, et le Pilier 1 d'ici le 1er janvier 2025. En matière de fiscalité directe, la priorité sera accordée aux mesures de lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale, l'optimisation fiscale agressive et la concurrence fiscale dommageable. Cet axe de travail couvrira notamment la mise à jour de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs, l'appui aux initiatives législatives et non législatives visant à réduire les coûts de mise en conformité et la charge pesant sur les investisseurs transfrontaliers, mais aussi la lutte contre les pratiques fiscales abusives liées aux retenues à la source. La Présidence accueille favorablement l'initiative « Entreprises en Europe : cadre pour l'imposition des revenus » (BEFIT) et examinera l'utilité à plus long terme d'une réglementation fiscale plus unifiée dans d'autres domaines, à l'instar de celle portant sur les travailleurs mobiles. De plus, la Présidence soutiendra la mise en œuvre de la directive « Unshell » ainsi que l'initiative « Enquête sur l'accès au financement des entreprises » (SAFE - Survey on the Access to Finance of Enterprises). Elle veillera également à garantir une plus grande transparence fiscale et à renforcer l'échange d'informations pertinentes au sein de l'UE, en particulier en ce qui concerne le bon fonctionnement de la directive relative au Pilier 2.

La Présidence belge continuera de mettre l'accent sur les mesures visant à combler l'écart de TVA, ce qui bénéficiera à la fois aux budgets nationaux et à celui de l'UE. Dans ce contexte, la proposition sur « la TVA à l'ère du numérique » représentera également une priorité.

Les administrations douanières des États membres sont confrontées à des défis croissants et à un éventail de tâches toujours plus large, notamment dans le contexte de la double transition écologique et numérique. Face à ce constat, la Présidence belge contri-

buera à la révision du code des douanes de l'Union afin de le rendre plus adapté aux besoins présents et futurs, mais également plus avantageux pour les États membres, pour l'UE dans son ensemble et pour la société au sens large.

Par ailleurs, la Présidence belge poursuivra la révision de la directive sur la taxation de l'énergie.

SERVICES FINANCIERS ET UNION BANCAIRE

La Présidence belge accordera la plus haute priorité à l'achèvement du programme législatif. Dans ce contexte, elle mettra l'accent sur les négociations menées avec le Parlement européen pour renforcer l'union des marchés des capitaux et l'union bancaire, d'une part, et pour approfondir davantage le marché intérieur, d'autre part.

En ce qui concerne les initiatives relatives à l'union des marchés des capitaux (UMC), telles que la stratégie de l'UE pour les investisseurs de détail et la législation sur la cotation, la Présidence belge souhaite mettre en œuvre des approches équilibrées garantissant une solide protection aux consommateurs et aux investisseurs. Ces approches devront également encourager l'intégrité des marchés et le financement de l'économie réelle, mais aussi améliorer l'accès des PME au capital. De plus, la Présidence contribuera à l'engagement de l'UE en faveur des principes de transparence, d'intégrité et de durabilité, ainsi qu'au renforcement de l'autonomie stratégique ouverte de l'Union, en rendant plus attractifs les services de compensation de l'UE, sans pour autant compromettre la stabilité financière.

La Présidence belge s'emploiera également à améliorer l'éducation financière des citoyens européens et à les inclure dans le possible renforcement à venir de l'UMC. Les défis qui nous attendent en matière d'investissements démontrent la nécessité d'une UMC consolidée, le but étant d'activer l'épargne privée et d'encourager les investissements privés.

Par ailleurs, la Présidence belge fera progresser la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (CMDI). Cette réforme constitue une étape clé

dans l'approfondissement de l'union bancaire et le renforcement du rôle du secteur bancaire dans la promotion de la résilience et de la durabilité économique de l'UE.

Dans ce contexte, la Présidence accueille favorablement le programme de la Commission qui simplifiera les exigences de déclaration pour les entreprises dans de nombreux domaines de la législation européenne, réduisant ainsi de 25 % la charge liée aux obligations de déclaration. La Présidence belge entend soutenir les efforts déployés pour améliorer l'applicabilité du cadre de l'UE en matière de finance durable mais aussi garantir l'accessibilité et la cohérence au cours de sa mise en œuvre. Elle ambitionne également d'achever les travaux autour du règlement sur la notation environnementale, sociale et de gouvernance.

Enfin, la Présidence poursuivra la lutte contre la criminalité internationale et organisée en soutenant les efforts menés pour endiguer le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La Présidence belge accordera la plus haute priorité à l'achèvement du programme législatif. Dans ce contexte, elle mettra l'accent sur les négociations menées avec le Parlement européen pour renforcer l'union des marchés des capitaux et l'union bancaire, d'une part, et pour approfondir davantage le marché intérieur, d'autre part.

En ce qui concerne les initiatives relatives à l'union des marchés des capitaux (UMC), telles que la stratégie de l'UE pour les investisseurs de détail et la législation sur la cotation, la Présidence belge souhaite mettre en œuvre des approches équilibrées garantissant une solide protection aux consommateurs et aux investisseurs. Ces approches devront également encourager l'intégrité des marchés et le financement de l'économie réelle, mais aussi améliorer l'accès des PME au capital. De plus, la Présidence contribuera à l'engagement de l'UE en faveur des principes de transparence, d'intégrité et de durabilité, ainsi qu'au renforcement de l'autonomie stratégique ouverte de l'Union, en rendant plus attractifs les services de compensation de l'UE, sans pour autant compromettre la stabilité financière.

La Présidence belge s'emploiera également à améliorer l'éducation financière des citoyens européens et à les inclure dans le possible

renforcement à venir de l'UMC. Les défis qui nous attendent en matière d'investissements démontrent la nécessité d'une UMC consolidée, le but étant d'activer l'épargne privée et d'encourager les investissements privés.

Par ailleurs, la Présidence belge fera progresser la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (CMDI). Cette réforme constitue une étape clé dans l'approfondissement de l'union bancaire et le renforcement du rôle du secteur bancaire dans la promotion de la résilience et de la durabilité économique de l'UE.

Dans ce contexte, la Présidence accueille favorablement le programme de la Commission qui simplifiera les exigences de déclaration pour les entreprises dans de nombreux domaines de la législation européenne, réduisant ainsi de 25 % la charge liée aux obligations de déclaration. La Présidence belge entend soutenir les efforts déployés pour améliorer l'applicabilité du cadre de l'UE en matière de finance durable mais aussi garantir l'accessibilité et la cohérence au cours de sa mise en œuvre. Elle ambitionne également d'achever les travaux autour du règlement sur la notation environnementale, sociale et de gouvernance.

Enfin, la Présidence poursuivra la lutte contre la criminalité internationale et organisée en soutenant les efforts menés pour endiguer le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

La réforme du système de migration et d'asile ainsi que la résilience de l'espace Schengen figureront parmi les priorités clés de la Présidence belge.

Cette dernière s'attachera à intensifier les efforts de l'UE pour lutter contre le crime organisé, le terrorisme et l'extrémisme violent, lesquels constituent des menaces pour nos sociétés et démocraties.

La réponse aux défis actuels doit reposer sur l'état de droit, l'amélioration et la consolidation de la bonne gouvernance au sein de l'UE ainsi que sur le respect de nos valeurs communes et de nos libertés et droits fondamentaux.

SÉCURITÉ DES CITOYENS EUROPÉENS

La Présidence belge prend à cœur la sécurité et le bien-être des citoyens européens face à l'évolution des différentes formes et méthodes du crime organisé qui mettent en péril nos sociétés. Pour lutter plus efficacement contre ces menaces, la Présidence s'efforcera de mieux comprendre les tactiques, opérations et relations des criminels.

La Présidence entend s'attaquer au trafic de drogues étant donné qu'il est lié à d'autres formes de criminalité, constitue un vecteur de violence au sein de la société et demeure une source importante de revenus pour les organisations criminelles. En outre, elle fera de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité, en particulier la détection et la protection des victimes.

Il est impératif de continuer à lutter sans relâche contre la menace terroriste et extrémiste. C'est pourquoi la Présidence belge accordera une attention particulière à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes, y compris les dernières évolutions dans le monde virtuel. Elle cherchera également à renforcer la coopération opérationnelle, notamment en ce qui concerne le suivi des détenus qui sortent de prison.

La Présidence belge entend également faciliter la collecte de renseignements sur les voyages par les États membres. L'accent sera mis sur les informations préalables sur les voyageurs/données relatives aux dossiers des passagers, car elles permettent de renforcer les contrôles aux frontières et la sécurité intérieure de l'Union dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et les formes graves de criminalité.

Il est primordial que les enfants puissent grandir dans un environnement sûr. La Présidence poursuivra les travaux visant à prévenir et combattre les abus sexuels sur enfants.

La Présidence belge souhaite réaliser des avancées en matière de soutien et de protection apportés aux victimes d'infractions pénales. Pour ce faire, elle cherchera à obtenir un accord sur une approche générale concernant la révision de la directive sur les droits des victimes.

Pour préserver nos démocraties de la menace de la corruption et conserver la confiance du public dans les institutions, la Présidence fera progresser les négociations sur l'initiative de la Commission visant à pénaliser toutes les formes de corruption.

La lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence affectant les femmes de manière disproportionnée figurent parmi les priorités absolues de la Présidence belge. Cette dernière finalisera ainsi la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et suivra de près l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme.

Pour répondre aux besoins des citoyens qui, au sein de l'UE, vivent dans des régions frontalières, la Présidence encouragera l'initiative relative à la reconnaissance de la filiation entre États membres.

Garantissant une approche de la technologie centrée sur l'humain, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) joue un rôle crucial, et sa bonne mise en œuvre doit être respectée. La Présidence travaillera sur des règles de procédure supplémentaires en vue de résoudre les divergences au niveau des procédures et pratiques administratives et d'améliorer la coopération transfrontalière entre les autorités de contrôle nationales.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Sur la base de l'évaluation de la recommandation du Conseil adoptée en juin 2022, la Présidence belge développera une compréhension commune pour favoriser l'intégration juridique de la coopération policière transfrontalière. Il est crucial que les autorités répressives disposent d'un accès efficace aux données numériques et puissent les utiliser. La Présidence belge et la Commission européenne co-présideront le groupe de haut niveau en vue d'adopter un rapport final qui servira de base pour le futur suivi de la politique et de la législation.

Reconnaissant l'importance d'un système judiciaire opérationnel au sein de l'UE, la Présidence donnera la priorité à plusieurs initiatives visant à renforcer la coopération ju-

diciaire, à commencer par la numérisation de la coopération judiciaire transfrontalière. Cette évolution permettra de faciliter l'accès à la justice, améliorera l'efficacité et la vitesse globales, et garantira la résilience des systèmes judiciaires en temps de crise. L'exécution des peines dans le contexte de la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires pénales fera l'objet d'une attention particulière. La Présidence cherchera également à parvenir à un accord concernant le règlement relatif à la transmission des procédures pénales au sein de l'UE.

En réponse à la multitude de risques auxquels l'Union fait face, la Présidence belge soutiendra activement le renforcement du mécanisme de protection civile de l'Union. Les travaux destinés à renforcer davantage les structures de gestion des crises de l'UE doivent se poursuivre, en veillant à resserrer les liens entre les structures de l'UE et les structures nationales.

ASILE ET MIGRATION

Conformément à la feuille de route établie avec le Parlement européen, la Présidence entend traiter l'ensemble des dossiers législatifs restants qui sont associés au régime d'asile européen commun (RAEC) et au nouveau pacte européen sur la migration et l'asile. Dans un esprit de responsabilité et de solidarité, ce pacte renforcera la confiance entre les États membres, apportera de la clarté aux personnes arrivant dans l'UE et garantira aux Européens une gestion humaine et efficace de la migration, conformément à nos valeurs et au droit international. Il fournira également une réponse commune et rapide aux crises migratoires et améliorera les voies légales d'accès à l'UE.

La Présidence poursuivra par ailleurs les discussions sur le processus de retour et de réintégration, l'avenir de notre politique de visa, la migration légale et le développement d'une gestion intégrée des frontières.

En outre, la Présidence belge incitera l'UE à renforcer ses actions menées dans le cadre de la dimension extérieure de la politique de l'UE en matière d'asile et de migration. Il s'agira notamment de prévenir les départs illégaux vers l'Union, de lutter contre le trafic

de migrants, de renforcer la protection aux frontières, d'améliorer l'efficacité des processus de retour, de réadmission et de réintégration, de développer des opportunités de migration légale et de contribuer au traitement des causes profondes de la migration. Elle atteindra ces objectifs en établissant des collaborations globales, équilibrées, transparentes et mutuellement bénéfiques avec des pays d'origine et de transit prioritaires, le tout en respectant le droit international et le droit de demander l'asile.

L'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la coordination, la coopération pratique et la convergence opérationnelle demeurent des enjeux clés dans la gestion de la migration et de l'asile à propos desquels la Présidence belge lancera des discussions.

La Présidence belge s'appuiera sur l'évaluation de la Commission concernant le règlement instituant l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. .

L'ESPACE SCHENGEN

La Présidence soumettra des propositions qui contribueront à améliorer le fonctionnement et la résilience de l'espace Schengen. Elle cherchera à renforcer la gouvernance Schengen grâce à une meilleure préparation des réunions du Conseil Schengen. En améliorant le cycle annuel, la Présidence entend répondre aux priorités déterminées. L'accent sera mis sur le renforcement des contrôles aux frontières extérieures afin de mieux protéger l'espace Schengen.

RESPONSABILISATION DANS LE CONTEXTE DE L'AGRESSION RUSSE

À la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la Présidence belge mettra tout en œuvre pour garantir que les auteurs des crimes les plus graves commis en Ukraine, notamment le crime d'agression, répondent pleinement de leurs actes.

SANTÉ

Lors de la Présidence belge, le thème de la santé s'articulera autour de trois grands axes : la préparation, les soins et la protection. La Présidence soulignera l'importance d'accroître la résilience de l'Union européenne face aux futures menaces pour la santé en renforçant la gestion des crises, en soutenant les systèmes de soins de santé et en améliorant la sécurité de l'approvisionnement en médicaments. La Présidence belge proposera ainsi des priorités pour le prochain mandat législatif de l'Union européenne.

PRÉPARATION

À la suite de la pandémie du COVID-19, la Présidence se concentrera sur l'amélioration du cadre de gouvernance de l'UE concernant la préparation et la réaction en cas d'urgence sanitaire. Des efforts seront également déployés en vue d'accroître la capacité de l'UE à mener des essais cliniques à grande échelle. Les négociations relatives au traité international sur les pandémies et au Règlement sanitaire international, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, figureront parmi les grandes priorités de la Présidence. En outre, cette dernière renforcera davantage les actions visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans le cadre d'une approche « Une seule santé ».

SOINS

La Présidence belge examinera les moyens dont dispose l'UE pour renforcer et soutenir les systèmes de soins de santé des États membres et leurs stratégies en matière de personnel de santé, notamment en ce qui concerne les pénuries. Elle élaborera également des propositions pour une approche en matière d'innovation et de politique sanitaire qui soit axée sur les besoins, afin de mieux répondre aux besoins médicaux non satisfaits. En outre, elle s'efforcera de faire progresser la promotion de la santé et la prévention des maladies en vue d'améliorer la santé générale de la population.

PROTECTION

La Présidence poursuivra la révision de la législation pharmaceutique afin de permettre aux patients, partout dans l'UE, un accès plus rapide à des médicaments de haute qualité, sûrs, abordables et plus respectueux de l'environnement. La nouvelle législation favorisera également l'innovation et renforcera la compétitivité et l'attractivité de l'UE dans le secteur pharmaceutique. Au-delà du travail législatif, la Présidence cherchera à renforcer la sécurité sanitaire au sein de l'UE en avançant de nouvelles propositions destinées à répondre efficacement aux pénuries de médicaments. Plus largement, la Présidence s'attachera à accroître l'autonomie stratégique de l'UE en matière de médicaments.

FINALISATIONS LÉGISLATIVES

La Présidence entend finaliser l'Espace européen des données de santé (EHDS – EU Health Data Space) et se tient prête à achever tous travaux restants concernant le règlement relatif aux substances d'origine humaine (SoHO – Substances of Human Origin). En outre, elle visera à faire progresser les négociations concernant la législation pharmaceutique.

LA SANTÉ, UN THÈME TRANSVERSAL

En adoptant une approche transversale, la Présidence mettra en évidence l'importance de la santé dans l'ensemble des politiques : le bien-être mental au travail, l'accès équitable aux soins et produits de santé, la santé mondiale ou encore la recherche et le développement dans le cadre de la préparation aux pandémies sont autant de sujets qui seront abordés lors de différentes formations du Conseil dans le contexte de la Présidence belge.

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

En ces temps de profondes perturbations socio-économiques au sein de l'Union européenne, le besoin d'une Europe protectrice n'a jamais été aussi flagrant. Dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale, la Présidence belge travaillera à un agenda social ambitieux et tourné vers l'avenir. Afin de renforcer le filet de sécurité sociale des citoyens européens et de mettre en place un marché du travail adapté aux futures évolutions, la Présidence s'efforcera de mener à bien, avant la fin de la législature actuelle, les dossiers importants qui restent à traiter. La gouvernance socio-économique fera l'objet d'une attention particulière. En outre, la Présidence consacrera ses efforts à la consolidation du socle européen des droits sociaux, et présentera un agenda social ambitieux pour la période 2024-2029. Comme toujours, l'objectif sera de favoriser une société européenne plus inclusive, plus égalitaire et plus juste pour tous.

UN AGENDA SOCIAL AMBITIEUX ET TOURNÉ VERS L'AVENIR

Afin d'améliorer substantiellement le niveau de protection sociale qu'offre l'UE à ses citoyens, la Présidence belge fera progresser les dossiers législatifs en cours avant la fin de la législature actuelle, en ce compris tous travaux restants relatifs à la directive sur l'amélioration des conditions de travail des travailleurs de plates-formes, la révision des règlements relatifs à la coordination des régimes de sécurité sociale de l'UE, l'introduction d'une carte européenne du handicap, la directive sur l'égalité de traitement et les directives sur les normes pour les organismes de promotion de l'égalité de traitement.

La Présidence belge soutiendra également l'avancement des propositions non législatives relatives à la santé mentale, aux conditions-cadres pour l'économie sociale, à un cadre de qualité renforcé pour les stages et à la numérisation de la sécurité sociale. Elle jouera un rôle actif dans le suivi de l'initiative de la feuille de route sur les substances cancérogènes.

La préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs reste d'une importance capitale. Dans le contexte du cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027, la Présidence belge se concentrera sur une approche plus globale de la santé mentale. Cette approche abordera le stress lié au travail, l'épuisement professionnel et d'autres problèmes de santé mentale, ainsi que la prévention et la réduction des risques sur le lieu de travail et le soutien à la reprise du travail après une maladie, y compris pour les travailleurs indépendants. En outre, la Présidence soutiendra l'Autorité européenne du travail (AET) dans ses efforts visant à accroître l'équité et la confiance dans le marché unique et à renforcer la dimension sociale de l'Union européenne. À cette fin, la Présidence encouragera les discussions visant à évaluer l'AET ainsi que la réflexion par rapport à son développement futur.

En outre, la Présidence belge œuvrera et investira dans les compétences et la formation continue. Dans le cadre de cet effort soutenu, elle accueillera le Sommet de l'OCDE sur les compétences et tirera parti de l'élan généré par l'Année européenne des compétences.

UNE GOUVERNANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE À L'ÉPREUVE DES FAITS

La Présidence belge s'efforcera d'assurer la cohérence des politiques et visera une approche intégrée des politiques économiques, fiscales, environnementales et sociales, ainsi qu'en matière d'emploi et d'éducation. À cette fin, elle assurera le suivi des travaux du Conseil concernant la révision de la gouvernance économique, le traitement des investissements publics sociaux dans un cadre fiscal repensé, et une visibilité accrue du cadre de convergence sociale. En outre, la Présidence veillera à ce que le semestre européen permette de contrôler et de corriger efficacement les déséquilibres sociaux tout en promouvant la convergence ascendante, le multilatéralisme et le dialogue avec les acteurs essentiels, y compris les partenaires sociaux. Le sommet social tripartite qui se tiendra en mars 2024 pourrait être l'occasion d'approfondir cette question.

Pour s'assurer que les politiques restent ancrées dans la réalité, l'UE doit respecter son engagement à prendre des décisions fondées sur des faits. La Présidence belge soutiendra les efforts visant à améliorer la précision, la fiabilité et la pertinence des statistiques dans des domaines clés tels que l'emploi et les affaires sociales, la formation continue, l'égalité des genres et la non-discrimination, ainsi que l'économie sociale.

Garantir le bien-être des Européens, en particulier ceux qui sont dans le besoin, constitue un élément fondamental d'une UE qui vise à approfondir son lien avec les citoyens. La Présidence belge contribuera donc à réévaluer l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE). Afin de renforcer la capacité d'action de la main-d'œuvre européenne, la Présidence mettra l'accent sur l'importance du dialogue social, entre autres à travers un sommet des partenaires sociaux coorganisé avec la Commission à Val Duchesse, près de 40 ans après que Jacques Delors a convoqué la réunion qui a donné naissance au dialogue social européen. S'appuyant sur les bases posées par la Présidence espagnole, elle s'efforcera de renforcer les mécanismes de démocratie au travail et fera progresser les résultats des dis-

cussions des partenaires sociaux européens sur le télétravail et le droit à la déconnexion dans le cadre des délibérations du Conseil. Elle suivra également de près l'initiative à venir concernant la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens.

En outre, la Présidence belge incitera l'UE à jouer un rôle de premier plan dans les discussions entourant la proposition de l'Organisation internationale du travail (OIT) en vue d'une coalition mondiale pour la justice sociale.

UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE, PLUS ÉGALITAIRE ET PLUS JUSTE

Dans la perspective du prochain programme stratégique pour la période 2024-2029, l'un des principaux objectifs de la Présidence belge sera de consolider le socle européen des droits sociaux. La Présidence travaillera à l'élaboration d'une déclaration interinstitutionnelle qui sera signée à La Hulpe, identifiera de nouvelles initiatives législatives et non législatives nécessaires à une transition juste, écologique et numérique. Elle soutiendra également de nouvelles stratégies ambitieuses pour atteindre l'égalité des chances, l'égalité des genres et la non-discrimination. Elle s'efforcera également d'atteindre les objectifs du Sommet de Porto en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté d'ici à 2030.

La Présidence mènera les discussions sur le renforcement des droits sociaux individuels, l'amélioration des conditions de concurrence dans le marché unique, la promotion de l'inclusion numérique et la garantie d'une mobilité équitable et volontaire. Pour prévenir la pauvreté des travailleurs et la segmentation du marché du travail, la recommandation du Conseil sur l'accès à la protection sociale souligne l'importance vitale d'accorder à tous les travailleurs, salariés et indépendants, un accès formel et effectif à des prestations de sécurité sociale adéquates. La Présidence belge proposera d'autres initiatives dans le cadre de cette recommandation, telles que l'amélioration du système de suivi et une meilleure définition en matière d'évaluation de l'adéquation et d'exigence de transparence. En outre, la Présidence continuera à promouvoir la mise en œuvre des recommandations du Conseil

relatives à un revenu minimum adéquat, la garantie européenne pour l'enfance et les efforts de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme. La Présidence encouragera également l'UE à prendre une initiative pour mettre en œuvre le principe d'un accès en temps utile à des soins de santé de qualité et abordables pour tous.

S'appuyant sur les bases posées par la Présidence espagnole, la Présidence belge continuera à soutenir le développement de l'économie sociale en tant que levier pour l'innovation sociale et la transition économique. Dans ce cadre, elle accueillera une conférence de haut niveau sur la mise en œuvre du Plan d'action européen pour l'économie sociale.

La Présidence belge facilitera les discussions autour du cadre structurel des politiques d'égalité des genres, de la lutte contre la violence fondée sur le genre, de la promotion de l'indépendance économique et de l'autonomisation des femmes, et de l'intégration de la dimension de genre, y compris en s'attaquant à l'écart entre les genres en matière de pensions. La Présidence mettra également l'accent sur les droits des personnes handicapées, en alignant ses actions sur la stratégie européenne relative aux droits des personnes handicapées 2021-2030. Elle continuera également à défendre les droits des personnes LGBTIQ+, comme indiqué dans la stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ 2020-2025. Enfin, la Présidence assurera le suivi de la mise en œuvre des plans d'action contre le racisme.

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Compte tenu de l'évolution des réalités de la géopolitique et des marchés, l'UE doit donner la priorité à une double transition rapide et équitable qui remodèle son tissu économique, soutient une autonomie stratégique ouverte et favorise la résilience face aux crises. La Présidence belge se concentrera sur une transition écologique et numérique forte, résiliente et inclusive, ainsi que sur la finalisation des paquets législatifs associés. La compétitivité européenne étant soumise à une pression croissante, la réponse de l'UE doit créer des conditions de concurrence loyale pour les entreprises, en particulier les PME, afin de leur permettre de se concurrencer équitablement en Europe et sur la scène mondiale. Cette approche devrait offrir de nouvelles opportunités aux entreprises et une occasion pour les travailleurs de prendre une part active à la transition écologique et à la transformation numérique. La Présidence belge favorisera également des perspectives globales et pérennes pour le marché intérieur et les politiques industrielles de l'UE.

FAIRE PROGRESSER LE MARCHÉ UNIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE DE L'UE

Le marché unique européen, l'une des réalisations les plus importantes de l'UE, a ouvert d'innombrables perspectives aux entreprises et aux citoyens au cours des trois dernières décennies. La Présidence belge a pour objectif de faire avancer les travaux restants relatifs à l'instrument du marché unique pour les situations d'urgence (IUMU) afin d'anticiper, de préparer et de répondre aux conséquences des crises affectant le marché unique.

À la lumière des défis décrits ci-dessus, la Présidence belge reconnaît la nécessité d'examiner le fonctionnement du marché intérieur et de réfléchir à son orientation future pour la période 2024-2029, comme l'a demandé le Conseil européen en juin. La Présidence a l'intention de procéder à une révision approfondie, et de tirer les leçons des crises passées afin de les convertir en opportunités au bénéfice des citoyens et des entreprises. Cette révision prendra en compte les expériences d'instruments tels que la Task force sur le respect de l'application des règles du marché unique (SMET) et examinera les défis et opportunités spécifiques posés par la transition écologique, la transformation numérique et les Objectifs de développement durable (ODD).

En outre, la Présidence belge finalisera tous travaux encore en cours concernant la directive sur le devoir de vigilance des grandes entreprises en matière de développement durable et la proposition de règlement visant à interdire les produits fabriqués par le travail forcé.

La Présidence belge s'engage pleinement à renforcer et à affiner la politique industrielle européenne, en privilégiant une approche par écosystème et par chaîne de valeur. À cette fin, la Présidence évaluera l'efficacité d'instruments tels que l'IPCEI, la collaboration entre clusters, InvestEU et l'EIC, et analysera la manière dont ces facteurs peuvent soutenir une approche plus inclusive des PME. La Présidence déterminera et comblera également toute lacune dans la boîte à outils existante afin de garantir une approche consolidée et pérenne qui permette à l'UE de revitaliser son activité productive et sa base industrielle.

En promouvant une économie durable et inclusive, l'UE sera mieux à même de rivaliser efficacement dans un paysage mondial en évolution rapide.

FAIRE PROGRESSER L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE OUVERTE ET LA DOUBLE TRANSITION

Il est essentiel pour l'UE de développer une approche commune qui garantisse des conditions de concurrence loyale au niveau européen et mondial. La Présidence belge fera progresser le Plan industriel du pacte vert pour une industrie à zéro émission nette (GDIP). Un cadre réglementaire cohérent, stable et simplifié, ainsi que l'accès à un financement suffisant et le soutien au développement des compétences, constituent des éléments essentiels pour une industrie européenne prospère. S'appuyant sur les principes d'un commerce ouvert et durable et de chaînes de valeur résilientes, la Présidence belge finalisera le règlement sur l'industrie à zéro émission nette (NZIA). Ces initiatives visent à réduire les dépendances stratégiques et à atteindre le double objectif de transition de l'UE.

La Présidence belge se concentrera sur la promotion d'une économie durable et circulaire. Pour favoriser la transition écologique et améliorer la circularité et la performance énergétique des produits, tous travaux encore en cours relatifs au règlement en matière d'écoconception applicables aux produits durables (ESPR) seront finalisés. La Présidence explorera le potentiel inexploité de la bioéconomie, de la fabrication circulaire, des matériaux circulaires et de la réduction de l'empreinte matérielle, ainsi que de l'hydrogène et des technologies de captage, de stockage et d'utilisation du carbone (CCUS) pour parvenir à une industrie européenne durable à zéro émission nette.

Pour accélérer la transformation numérique, la Présidence s'appuiera sur l'expérience acquise par les pôles européens d'innovation numérique (EDIH). L'objectif sera d'aider les PME à adopter les nouvelles technologies numériques et à améliorer les compétences numériques de leurs employés.

PROMOUVOIR LES PME PAR L'INTÉGRATION DES POLITIQUES

Plus largement, la Présidence belge intégrera à tous niveaux les intérêts des PME. Elle évaluera la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur des PME et accordera une attention particulière au paquet d'aide aux PME. Dans ce contexte, elle travaillera sur la révision de la directive sur les retards de paiement. En soutenant les PME, l'UE entend promouvoir la prospérité, la création d'emplois et une économie plus résiliente et durable.

MODERNISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET HARMONISATION TECHNIQUE

La Présidence belge travaillera à la mise en place d'un système de propriété intellectuelle (PI) qui facilite l'accès aux technologies critiques, y compris des systèmes efficaces pour la délivrance de licences obligatoires en temps de crise et une transparence accrue en ce qui concerne les technologies standardisées. En outre, elle contribuera à la modernisation du cadre législatif de la propriété intellectuelle. Ces efforts devraient également rendre l'UE plus attrayante pour les investisseurs tout en promouvant la recherche et le développement en matière d'innovation grâce à une protection rentable des brevets et des certificats complémentaires de protection, dans le cadre de la réforme du brevet unitaire. La Présidence belge a pour objectif de finaliser tous les travaux encore en cours concernant la modernisation du cadre relatif aux dessins et modèles industriels. Elle facilitera l'échange de bonnes pratiques entre les États membres concernant la mise en œuvre de la directive sur les droits d'auteur dans le marché unique numérique (MUN). La Présidence préparera également les positions de l'UE et de ses États membres concernant les diverses questions abordées au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Elle soutiendra également la finalisation des projets de règlement sur l'harmonisation technique des produits afin d'assurer un niveau élevé de protection des utilisateurs. Dans ce contexte, elle veillera à faire avancer la révision de la directive sur la sécurité des jouets

(DST) et de la proposition à venir concernant l'amiante au travail. Dans le cadre de la révision de la directive sur les articles pyrotechniques, la Présidence informera et sensibilisera sur l'initiative Benelux « PYRO-pass ».

RESPONSABILISER LES CONSOMMATEURS

La responsabilisation des citoyens-consommateurs s'avère primordiale pour parvenir à une économie circulaire et à une société neutre sur le plan climatique. À cette fin, la Présidence belge finalisera la directive sur les règles communes visant à promouvoir la réparation des biens. Afin de réduire le risque d'allégations environnementales douteuses et d'écoblanchiment, la Présidence achèvera les travaux sur le cadre obligeant les entreprises à justifier leurs allégations environnementales. En outre, la Présidence belge fera avancer la révision de la directive sur les voyages à forfait. Ces efforts garantiront aux consommateurs l'information et la protection dont ils ont besoin pour effectuer des choix éclairés et leur permettront de bénéficier de la double transition. La Présidence veillera à ce que la révision de la directive sur les modes alternatifs de résolution des conflits progresse, en complétant ces initiatives par des sanctions appropriées qui dissuadent les entreprises de violer les droits des consommateurs.

La Présidence belge contribuera à la transition vers l'étiquetage numérique des produits afin de promouvoir des étiquettes plus claires, de réduire les coûts et les déchets d'emballage, de faciliter la gestion par les opérateurs économiques et de numériser le marché. Elle s'efforcera de finaliser le premier règlement dans ce domaine, qui concerne l'étiquetage numérique volontaire des produits fertilisants de l'UE.

La Présidence s'engage également à protéger les consommateurs en reconnaissant les systèmes de loterie des États membres de l'UE et leurs principes dans les conclusions du Conseil. Cet engagement garantit un cadre de jeu durable et socialement responsable, axé sur la lutte contre la fraude, la protection des consommateurs et le soutien aux initiatives caritatives.

Afin que les citoyens et les entreprises puissent

bénéficier d'un cadre législatif européen clair, cohérent et de qualité, la Présidence belge entend évaluer les outils législatifs en matière de jeux de hasard, en veillant à ce qu'ils soient représentatifs, qualitatifs et intelligents.

TOURISME

Dans le domaine du tourisme, la Présidence belge s'engage à faire progresser la transformation numérique de l'écosystème touristique, en exploitant les données pour favoriser l'innovation et permettre une gouvernance plus efficace. Pour soutenir cet objectif, la Présidence achèvera les travaux concernant le règlement sur la collecte et le partage des données relatives aux services de locations de logement de courte durée.

En outre, la Présidence s'engage à concrétiser la vision exposée dans le programme européen pour le tourisme 2030, en mettant l'accent sur la transformation de l'écosystème touristique afin de l'aligner sur les objectifs de la double transition, en particulier dans le domaine du tourisme axé sur la découverte de la nature. Une attention spécifique sera également accordée à la valeur ajoutée du tourisme d'affaires et du tourisme urbain dans le développement d'une offre touristique locale intégrée. La poursuite de ces objectifs favorisera la prospérité de ce secteur.

RECHERCHE, INNOVATION ET ESPACE

La recherche et l'innovation jouent un rôle primordial dans la réalisation des objectifs prioritaires de l'UE. Il s'agit de composantes essentielles pour relever les défis sociétaux, mondiaux et économiques urgents tels que la crise climatique, la santé et la transformation numérique. La Présidence belge placera donc la contribution à la recherche et à l'innovation au premier rang des moteurs d'une plus grande autonomie stratégique ouverte pour l'Europe. Elle se concentrera sur une meilleure valorisation des résultats de la recherche ainsi que sur le renforcement du rôle de la recherche et de l'innovation dans la société afin de relever les principaux défis industriels et sociétaux. La Présidence belge reconnaît l'importance des activités spatiales comme atout stratégique, en particulier dans des domaines tels que la sécurité, la défense, l'atténuation du changement climatique et l'autonomisation des nouveaux acteurs du domaine spatial. Elle visera à faire progresser la cybersécurité et la connectivité sécurisée ainsi qu'à promouvoir l'utilisation sûre, durable et sécurisée de l'espace. Pour relever ces défis, notamment dans le cadre d'une coopération internationale responsable, l'engagement en faveur de l'autonomie stratégique ouverte de l'UE constituera un fil conducteur. La recherche et l'innovation jouent un rôle primordial dans la réalisation des objectifs prioritaires de l'UE. Il s'agit de composantes essentielles pour relever les défis sociétaux, mondiaux et économiques urgents tels que la crise climatique, la santé et la transformation numérique. La Présidence belge placera donc la contribution à la recherche et à l'innovation au premier rang des moteurs d'une plus grande autonomie stratégique ouverte pour l'Europe. Elle se concentrera sur une meilleure valorisation des résultats de la recherche ainsi que sur le renforcement du rôle de la recherche et de l'innovation dans la société afin de relever les principaux défis industriels et sociétaux. La Présidence belge reconnaît l'importance des activités spatiales comme atout stratégique, en particulier dans des domaines tels que la sécurité, la défense, l'atténuation du changement climatique et l'autonomisation des nouveaux acteurs du domaine spatial. Elle visera à faire progresser la cybersécurité et la connectivité sécurisée ainsi qu'à promouvoir l'utilisation sûre, durable et sécurisée de l'espace. Pour relever ces défis, notamment dans le cadre d'une coopération internationale responsable, l'engagement en faveur de l'autonomie stratégique ouverte de l'UE constituera un fil conducteur.

RECHERCHE ET INNOVATION

La Présidence soulignera l'importance de la recherche et de l'innovation en matière de renforcement et de modernisation de l'industrie européenne afin d'atteindre une autonomie stratégique plus ouverte dans les domaines de la santé, des technologies propres, de l'alimentation, de la numérisation, des technologies de rupture et des technologies clés génériques (key enabling technologies – KET), telles que l'intelligence artificielle (IA), les matériaux avancés et les technologies des sciences de la vie. Outre leur influence considérable sur de nombreux aspects de la société, la recherche et l'innovation jouent un rôle crucial dans la transition écologique et la numérisation de l'industrie européenne.

Dans le cadre des conclusions du Conseil, la Présidence belge se concentrera également sur l'amélioration de la valorisation des résultats de la recherche. Ce point est essentiel pour réduire le déficit d'innovation et pour adapter la recherche académique aux besoins de la société, des décideurs politiques et des industries, tout en stimulant la reprise et la revitalisation industrielles de l'UE.

La Présidence belge s'efforcera en outre de resserrer les liens entre la science, l'industrie, la politique et la société. Cette démarche favorisera la confiance et l'engagement dans la science et permettra de relever les principaux défis sociaux et environnementaux. Dans cette optique, l'élaboration de politiques interdisciplinaires fondées sur des données probantes et la communication scientifique constituent des instruments utiles. Le modèle de mission au sein du programme Horizon Europe peut servir de référence.

Qui plus est, la Présidence suivra de près le programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation et définira les possibilités de maximiser les retombées économiques, scientifiques et sociétales de ce programme ainsi que la valeur ajoutée de l'UE, en tenant compte des évaluations finales (« ex-post ») d'Horizon 2020 disponibles.

La Présidence encouragera par ailleurs une coopération internationale basée sur l'ouverture, des partenariats engagés et des normes communes, tout en promouvant des conditions de concurrence équitables et un prin-

cipe de réciprocité fondé sur des valeurs et des principes fondamentaux, conformément à l'Approche globale de la recherche et de l'innovation.

La Présidence belge favorisera la recherche et l'innovation dans le domaine nucléaire, et plus particulièrement la recherche de solutions novatrices pour les déchets hautement radioactifs et les essais nucléaires. Elle soulignera également l'importance du programme ITER, qui pose les jalons des centrales à fusion de demain. En outre, la Présidence soutiendra pleinement le développement des technologies radiologiques et nucléaires dans le domaine des soins de santé. Le programme stratégique pour les applications utilisant des rayonnements ionisants à des fins médicales (plan d'action SAMIRA) jouera un rôle crucial puisqu'il garantira une utilisation sûre des radio-isotopes et améliorera la qualité et la sécurité de la technologie nucléaire dans le domaine des soins de santé.

ESPACE

Les principales priorités de la Présidence belge incluront la cyber-résilience de l'infrastructure spatiale, l'atténuation du changement climatique, la facilitation de la mise en œuvre de la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense, et le soutien aux nouveaux acteurs du domaine spatial.

Parallèlement, la Présidence s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours du programme spatial de l'UE afin d'évaluer les progrès accomplis et de jeter les bases de la mise en œuvre future du programme.

La Présidence soutiendra toutes les actions entreprises par la Commission en vue d'améliorer collectivement la résilience des systèmes et services spatiaux au sein de l'UE et veillera à assurer la coordination entre les États membres.

La Présidence belge continuera à contribuer au renforcement des relations et de la coordination UE-ESA, notamment dans le but d'assurer l'accès autonome de l'Europe à l'espace, la résilience des systèmes et services spatiaux et la garantie d'une autonomie stratégique ouverte de l'UE.

TRANSPORT

La politique des transports cristallise certains des plus grands défis de l'Europe, y compris la transition écologique et numérique, la sécurité énergétique, l'évolution vers une économie zéro carbone et la détermination de l'UE à s'affranchir des combustibles fossiles.

La Présidence belge s'emploiera à décarboner le secteur des transports dans l'UE et à promouvoir les modes de transport durables et actifs, tout en garantissant des conditions de travail décentes et des conditions de concurrence équitables vis-à-vis des pays tiers.

De plus, la Présidence poursuivra les efforts menés pour renforcer la connectivité intra-européenne et établir un réseau européen de transport solide, résilient et tourné vers l'avenir.

En réaction aux conséquences sur la mobilité de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la Présidence s'efforcera d'améliorer la connectivité de l'Ukraine et de la Moldavie avec l'UE. En outre, la Présidence belge entend renforcer le rôle de chef de file de l'UE dans l'élaboration de politiques au service d'un transport sûr, propre, efficace et intelligent. Elle a également pour ambition de faire progresser ces objectifs dans le prochain programme stratégique.

DES TRANSPORTS ÉCOLOGIQUES

L'UE poursuit un ambitieux programme environnemental, conformément aux objectifs fixés par l'Accord de Paris et le Pacte vert. Avec la transition écologique pour pierre angulaire de son approche du transport, la Présidence belge accordera une attention particulière à l'avancement et à la finalisation de dossiers cruciaux pour concrétiser l'ambition de l'UE, tel que le paquet sur l'écologisation du transport de marchandises. Plus spécifiquement, la Présidence se concentrera sur les initiatives promouvant le transfert modal, y compris la mobilité active et non motorisée, le transport ferroviaire international, la connectivité intermodale ainsi que la réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre.

DES TRANSPORTS INTELLIGENTS

La Présidence belge soutiendra les travaux du Conseil autour de la mobilité intelligente et numérique en appuyant les initiatives destinées à accélérer la numérisation des modes de transport et systèmes de mobilité européens. L'objectif consiste à maintenir le secteur européen des transports à la pointe de la transition numérique, tout en veillant à ne laisser personne de côté. En ce qui concerne la mobilité connectée, coopérative et automatisée (CCAM) et la navigation intelligente, la Présidence poursuivra l'échange d'informations au niveau européen, encouragera les innovations dans le secteur et fera progresser les travaux sur la proposition à venir concernant les services d'information fluviale (SIF) pour les voies de navigation intérieure.

DES TRANSPORTS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Les efforts considérables qui seront déployés pour mettre en œuvre la transition écologique et numérique dans les transports ne doivent pas faire oublier les individus qui travaillent dans le secteur. Ainsi, la Présidence belge entend inscrire au cœur de son programme la responsabilité sociale et l'amélioration des conditions sociales dans le secteur des transports. À cette fin, elle soutiendra les initiatives visant à améliorer les conditions de travail des travailleurs des transports et à lutter contre l'inadéquation de leur protection.

DES TRANSPORTS SÛRS

Dans la transition vers un secteur européen des transports plus intelligent, plus durable et plus résilient socialement, les priorités sécuritaires doivent toujours être prises en considération. C'est pourquoi la Présidence belge apportera son concours aux initiatives visant à renforcer davantage la sécurité et l'efficacité du secteur des transports, parmi lesquelles les paquets sur la sécurité routière et la sécurité maritime. La Présidence appuiera en particulier les propositions concernant la mise à jour des exigences en matière de permis de conduire et une meilleure exécution transfrontière des règles de circulation routière. En matière de sécurité maritime, la Présidence contribuera à l'avancement du travail législatif relatif au contrôle par l'État du port et du pavillon, aux enquêtes sur les accidents, à la pollution causée par les navires ainsi qu'à la révision du mandat de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM).

Enfin, la Présidence belge poursuivra la révision du cadre relatif au « ciel unique européen ».

NUMÉRIQUE, CYBER ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'UE est appelée à jouer un rôle moteur en créant un écosystème numérique durable, innovant et résilient au sein duquel les citoyens peuvent s'épanouir et les entreprises prospérer. La Présidence belge entend privilégier une approche de la transition numérique qui soit durable et centrée sur l'humain, tout en renforçant la résilience de l'Europe face aux cybermenaces et en relevant divers défis dans le domaine des télécommunications. Elle vise ainsi à favoriser une politique numérique intérieure et extérieure cohérente qui encourage une autonomie stratégique ouverte.

PILOTER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La Présidence belge poursuivra l'ambition de l'UE de faire progresser la transition écologique et numérique et soutiendra à cet effet les efforts déployés en vue d'atteindre la neutralité climatique et le leadership numérique. Elle privilégiera une approche de la transformation numérique centrée sur l'humain, conformément à la Déclaration européenne sur les droits et principes numériques. Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée à la transparence des algorithmes et à la protection de l'identité virtuelle. Ces principes sont particulièrement pertinents dans les domaines de l'intelligence artificielle et la création de marchés de données plus compétitifs. Pour atteindre cet objectif, la Présidence belge s'efforcera de finaliser tous les travaux encore en cours concernant la loi sur l'intelligence artificielle (IA). L'inclusion numérique constituera par ailleurs un fil conducteur tout au long du programme de la Présidence.

Gardant à l'esprit les objectifs ambitieux du programme politique de la décennie numérique, la Présidence se concentrera sur les négociations relatives à la loi sur les infrastructures en gigabit. De concert avec les États membres et la Commission, la Présidence examinera et discutera de l'avenir de l'infrastructure numérique de l'Europe et de la manière dont les réseaux sécurisés devraient être mis au point pour encourager l'innovation et les mondes virtuels.

Le partage de solutions numériques entre les administrations publiques dans toute l'UE permettra d'accélérer la transformation numérique du secteur public européen.

En collaboration avec les parties prenantes, la Présidence évaluera le programme pour une Europe numérique ainsi que le programme Horizon Europe, et explorera des pistes pour renforcer les synergies entre les deux. La Présidence réunira également des experts de haut niveau en matière de réglementation postale en vue d'échanger des points de vue sur les objectifs pour la prochaine réforme de la directive sur les services postaux et sur les défis auxquels fait face le secteur postal.

ENCOURAGER LA CYBER-RÉSILIENCE

En vue de renforcer la confiance dans le domaine numérique et d'accroître la cyber-résilience, la Présidence belge prônera une approche commune en matière de « cyber-protection active ». Cette approche consistera en la prévention, la détection, la surveillance et l'atténuation proactives des violations de la sécurité du réseau dans toute l'Union.

La Présidence belge entend finaliser tous les travaux encore en cours relatifs à l'amendement de la loi sur la cybersécurité et la loi sur la cyber-résilience en vue de renforcer la sécurité de notre société numérique et des chaînes d'approvisionnement. En parallèle, elle continuera à encourager la solidarité mutuelle dans le cyberspace, sur la base du principe de responsabilité partagée et d'institutions fortes. Afin de parvenir à un cyber-écosystème renforcé, la Présidence cherchera à finaliser les travaux concernant la loi sur la cybersolidarité.

En outre, dans la perspective de la nouvelle législation européenne, la Présidence belge procédera à une évaluation de la politique de l'UE en matière de cybersécurité et du paysage institutionnel en vue de mesurer les progrès réalisés et de définir les lacunes et disparités qui subsistent encore et auxquelles il convient de remédier.

RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La Présidence belge consacrera également ses efforts à l'amélioration de la posture cyber de l'UE, en vue d'un cyberspace ouvert, libre, mondial, stable et sûr. En intégrant les objectifs de la cyberdiplomatie dans la politique étrangère globale ainsi que dans le programme de défense et de développement, la Présidence vise à accroître la capacité collective de l'UE de prévenir les activités malveillantes, de s'en prémunir et d'y réagir. Dans le cadre de cet engagement, la Présidence entend promouvoir une coopération plus étroite avec l'OTAN. Elle visera également à faciliter l'élaboration d'un cadre adéquat permettant de discuter avec le secteur privé des questions liées à la cybersécurité. La Présidence belge promouvra également la diplomatie numérique et la cyberdiplomatie de l'UE en

établissant des dialogues, et des partenariats, et en renforçant les capacités avec des pays non membres de l'UE, en particulier avec l'Afrique. Elle veillera à ce que l'Europe s'engage résolument en faveur d'une coopération multilatérale efficace dans les organisations et enceintes internationales pertinentes telles que l'ONU, l'UIT et le sommet de l'avenir organisé par l'ONU

Pour terminer, la Présidence belge soutiendra le renforcement de la coopération dans le domaine numérique et en matière de cybersécurité de l'UE avec les États-Unis, le Royaume-Uni, et d'autres partenaires proches. À cet effet, elle mettra en place des mécanismes tels que des conseils du commerce et des technologies et des dialogues sur le cyberspace.

ÉNERGIE

Les conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine sur l'approvisionnement en gaz de l'UE et ses effets sur les prix de l'énergie, conjugués à la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes dans toute l'Europe, ont mis en lumière la nécessité d'assurer de toute urgence la sécurité de notre approvisionnement, le caractère abordable et la compétitivité de notre économie ainsi qu'une transition énergétique accélérée afin d'atteindre nos objectifs en matière de durabilité et de climat. L'UE doit pleinement exploiter son potentiel d'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie et accélérer le développement des sources et des vecteurs d'énergie renouvelable et à faible teneur en carbone. Dans cette optique, un accroissement des investissements en faveur d'un réseau d'énergie intégré et adapté aux évolutions futures s'avère essentiel.

La Présidence belge entend donner la priorité à la finalisation des initiatives législatives, faciliter l'échange de bonnes pratiques et jeter les bases du futur programme de l'UE en matière d'énergie.

DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES DURABLES

Cette ambition implique un accent particulier sur des flux d'énergie transfrontaliers et intervectoriels s'appuyant sur une organisation du marché qui soit prévisible et robuste, deux qualités qui se sont révélées cruciales pour la sécurité d'approvisionnement. Une transition rentable vers un système énergétique durable nécessite de recourir non seulement aux infrastructures existantes mais aussi à de nouvelles infrastructures, parmi lesquelles une infrastructure de réseau ainsi que des installations pour l'importation d'hydrogène et le transport de CO₂. La Présidence belge prévoit d'évaluer l'efficacité du cadre européen actuel en matière de planification, de construction et de financement des infrastructures.

GARANTIR À TOUS L'ACCÈS À L'ÉNERGIE EN MER (OFFSHORE)

La définition et la mise en œuvre d'objectifs relatifs aux énergies renouvelables en mer ainsi que le déploiement d'un réseau offshore intégré feront l'objet d'une attention spécifique. Dans ce contexte, la Présidence s'appuiera sur les accords existants, les conclusions du deuxième sommet de la mer du Nord et la stratégie de l'UE relative aux énergies renouvelables en mer, récemment publiée. Les bassins maritimes européens formeront l'une des pierres angulaires du futur réseau d'énergie européen. Le but visé est l'adoption des conclusions du Conseil sur une infrastructure onshore et offshore transfrontalière intégrée qui bénéficie à toute l'Europe, y compris aux pays sans accès à la mer. En parallèle, les États membres partageront leurs bonnes pratiques et des points d'action pour de futures initiatives de la Commission seront définis.

FACILITER LE COMMERCE INTERNATIONAL D'HYDROGÈNE

La Présidence belge s'engage à encourager l'essor du commerce international de l'hydro-

gène et de ses dérivés. Elle aspire également à créer un marché liquide. Pour atteindre cet objectif, la Présidence entend se concentrer sur la promotion d'un système de certification crédible et des plateformes de marché, garantir la transparence pour attirer les investissements nécessaires, et s'assurer de l'adéquation des outils de financement aux besoins. La collaboration avec la Commission européenne autour de la Banque européenne de l'hydrogène et d'autres initiatives de l'UE, y compris une potentielle stratégie européenne d'importation de l'hydrogène, fera partie intégrante de ces efforts.

STIMULER LA VAGUE DE RÉNOVATIONS

De plus, reconnaissant le potentiel considérable que recèle le secteur de la construction en matière de réduction des émissions, la Présidence belge s'efforcera d'encourager le débat sur la meilleure manière de lever les derniers obstacles à un déploiement effectif de la vague de rénovations. Elle organisera une « Semaine de la rénovation » consacrée au partage d'informations sur les politiques récemment menées, à l'échange des bonnes pratiques et à l'examen de nouvelles technologies et d'instruments politiques innovants. Une attention particulière sera accordée à la transition et à la capacité du secteur de la construction, à la circularité des matériaux de construction, aux instruments de financement ainsi qu'aux aspects sociaux et sociotechniques de la rénovation énergétique.

VISER L'EXCELLENCE EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES RADIO-ISOTOPES

La Présidence belge s'engage à sécuriser la disponibilité des stocks de radio-isotopes à usage médical et à renforcer la primauté européenne dans la production, le développement et le remboursement durable de ces éléments. Elle poursuivra la mise en œuvre du plan d'action européen SAMIRA ainsi que l'initiative de la Commission européenne pour établir une « vallée des radio-isotopes ». À cet effet, la Présidence organisera une réunion des parties prenantes pour aborder la question de la sécurité de l'approvisionnement en radio-isotopes.

AGRICULTURE ET PÊCHE

La Présidence belge entend promouvoir une approche holistique de l'agriculture et de la pêche. Elle visera en priorité à garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire, ainsi qu'à renforcer la durabilité de la production et de la consommation alimentaire. La Présidence belge prêter également une attention particulière à la résilience des forêts, de même qu'à la santé et au bien-être animal.

DES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA PÊCHE DURABLES ET RÉSILIENTS

La Présidence belge s'engage à garantir la sécurité et l'autonomie alimentaire dans le cadre d'une politique alimentaire européenne harmonisée. Dans ce contexte, elle mettra en avant l'importance de réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des pays tiers pour certaines ressources stratégiques. De plus, la Présidence belge veillera au suivi efficient et efficace de la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC) et de la Politique commune de la pêche (PCP), en portant son attention à la fois sur l'offre et la demande. En ce qui concerne la PAC, la Présidence belge souhaite entamer une réflexion sur un futur cadre post-2027. Les deux politiques, combinées aux négociations annuelles sur les TAC et les quotas dans le secteur de la pêche, fixent un cadre essentiel pour garantir une sécurité juridique aux agriculteurs et aux pêcheurs. La Présidence veillera à ce que la diversité et les intérêts de la flotte de pêche de l'UE soient pris en compte, y compris dans les accords de pêche externes.

La production, la transformation, la distribution, la préparation et la consommation d'aliments concernent directement ou indirectement un large éventail de secteurs d'activité et d'acteurs. Dans l'optique de faire de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentaire des secteurs résilients adaptés aux évolutions futures, la Présidence belge s'efforcera de relever ces défis en adoptant une vision holistique et une approche inter-chaîne, intersectorielle et interdisciplinaire. À cette fin, la Présidence assurera un suivi étroit des marchés agricoles. De plus, elle examinera les questions agricoles liées au commerce, en prêtant une attention particulière à la cohérence des politiques, principalement en termes de commerce, d'environnement et de climat. L'économie circulaire et l'innovation, entre autres, y compris l'introduction de nouvelles technologies informatiques, joueront un rôle essentiel dans ce contexte. La Présidence poursuivra les discussions en cours sur les nouvelles techniques génomiques (NTG), l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques (PPP) ainsi que la production et la commercialisation des matériels de reproduction des végétaux (MRV).

Une plus grande durabilité du système alimentaire, parallèlement à un haut niveau de sécurité alimentaire, de santé animale et végétale et d'efficacité énergétique, constitue une nécessité économique, sociale et environnementale. Les coûts, bénéfices et risques associés à la transition vers un système alimentaire durable doivent être équitablement répartis sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Ce système devrait permettre aux agriculteurs et aux pêcheurs de se profiler comme des partenaires dans la transition durable, et de jouir de la garantie d'une rémunération équitable pour leurs efforts ainsi que de la reconnaissance sociale qui leur est due. La Présidence belge continuera dès lors d'œuvrer en faveur de conditions de concurrence loyale et de réglementations harmonisées. Elle promouvra la sécurité et la transparence tout au long de la chaîne alimentaire, conformément au principe « de la ferme à la table ». À cet égard, la Présidence finalisera le dossier sur les directives dites « petit-déjeuner ».

De plus, fidèle à l'attitude proactive de la Belgique dans le domaine de la stratégie alimentaire et protéique, la Présidence belge encouragera la production d'une alimentation durable en invitant les États membres à partager les bonnes pratiques tirées de leur propre complexe agro-industriel.

Afin d'encourager une plus grande implication et des habitudes alimentaires équilibrées auprès des consommateurs, la Présidence belge travaillera à la promotion de choix alimentaires sains dans les écoles et au partage d'expériences depuis des perspectives diverses concernant un système d'étiquetage volontaire sur la face avant des emballages, déjà en vigueur dans certains pays de l'UE.

VERS DES FORÊTS RÉSILIENTES

La Présidence belge œuvrera en faveur de forêts résilientes et d'une coordination efficace et inclusive des questions forestières. Elle entamera les travaux concernant le cadre de surveillance des forêts et poursuivra les débats sur les instruments de mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour les forêts ainsi que sur la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction (MFR). La

Présidence jouera également son rôle dans les forums multilatéraux, notamment à l'occasion de la 19e session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Alors que l'Organisation mondiale de la santé animale célèbre ses cent ans d'existence, la Présidence belge entend inscrire au rang de ses priorités le bien-être et la prévention des maladies chez les animaux, dans le cadre de l'initiative « Une seule santé ». Dans ce contexte, la biosécurité et la vaccination se profilent comme deux éléments cruciaux dans la prévention des épidémies animales et des abattages de masse qui s'ensuivent. Sur le plan de la vaccination spécifiquement, la Présidence se concentrera sur le déploiement de vaccins contre les épizooties courantes et les autres maladies animales touchant de manière significative les secteurs concernés. De plus, la Présidence s'intéressera de près à l'utilisation des vaccins sur le bétail et à la pénurie à laquelle la profession vétérinaire fait face.

La Présidence belge est déterminée à travailler sur la révision de la législation relative au bien-être animal. Ce cadre devrait mieux correspondre aux attentes sociétales de plus en plus fortes, aux considérations éthiques et aux dernières avancées scientifiques et technologiques, tout en appréhendant les enjeux de durabilité que réserve l'avenir. La Présidence fera progresser les propositions à venir en matière de bien-être animal en vue d'harmoniser les pratiques au sein de l'UE et d'améliorer l'application de la législation. Le bien-être des animaux de compagnie revêtira également une importance capitale pour la Présidence belge.

ENVIRONNEMENT

Le programme de transition écologique de l'UE se fonde sur le besoin urgent de faire face à la triple crise du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité, conjugué à la nécessité de parvenir à une société équitable, résiliente et circulaire. Ces crises ayant souligné l'importance de prendre des mesures décisives et holistiques, le pacte vert pour l'Europe (European Green Deal) a placé la transition écologique au cœur de l'ensemble des propositions politiques de l'UE. Dans ce contexte, la Présidence poursuivra la mise en oeuvre des initiatives politiques de l'UE dans le cadre du pacte vert, et veillera à ce que toutes les politiques soient élaborées et exécutées dans le respect des objectifs climatiques et environnementaux. En parallèle, elle adoptera l'approche « Un monde, une seule santé » et poursuivra ces efforts dans le prochain programme stratégique.

FAIRE PROGRESSER LES OBJECTIFS DU PACTE VERT POUR L'EUROPE

La Présidence belge se concentrera en priorité sur la conclusion de dossiers législatifs essentiels pour permettre la mise en œuvre rapide des objectifs du pacte vert pour l'Europe.

À cet effet, au moins deux dossiers viendront compléter les travaux menés dans le cadre du paquet « Ajustement à l'objectif 55 », qui appuiera les efforts de l'UE pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Pour ce faire, la Présidence finalisera les négociations interinstitutionnelles relatives à la proposition de créer un cadre de certification à l'échelle de l'Union pour les absorptions de carbone et à la révision des normes d'émissions de CO₂ pour les véhicules utilitaires lourds.

En outre, la Présidence belge fera progresser les négociations interinstitutionnelles sur des dossiers critiques, tels que la proposition de règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, la révision de la directive sur la qualité de l'air et de la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires.

La Présidence continuera également à travailler sur la proposition de directive sur les allégations écologiques, la révision de la directive-cadre relative aux déchets en ce qui concerne les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire et les règles dans le domaine des produits textiles, et la révision en cours de la directive relative aux véhicules hors d'usage.

Par ailleurs, la Présidence s'efforcera de faire avancer les négociations relatives à la directive sur la surveillance des sols, poursuivra la bonne mise en œuvre de la Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, et encouragera les discussions sur certains de ses aspects, tels que les microplastiques et les PFAS.

ENGAGER LE DÉBAT SUR L'AVENIR ÉCOLOGIQUE DE L'EUROPE

La Présidence belge stimulera le débat sur le pacte vert pour l'Europe au-delà de 2024. Ce faisant, elle explorera des approches pertinentes pour aborder le lien entre changement climatique, économie circulaire, biodiversité et pollution au-delà de 2024.

À cet égard, la Présidence facilitera le dialogue sur les prochaines communications de la Commission européenne relatives à un objectif climatique de l'UE à l'horizon 2040 et aux risques liés au climat, ainsi qu'à la Stratégie industrielle de gestion du carbone et à l'évaluation à mi-parcours du huitième programme d'action pour l'environnement. L'objectif est de stimuler la réflexion sur l'avenir des politiques de l'UE en matière de climat et d'environnement.

La Présidence s'efforcera également de réaliser des progrès durables pour améliorer les capacités d'adaptation et de préparation de l'Union, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique. À cette fin, la Présidence facilitera les discussions autour des avantages considérables que la nature, les écosystèmes et les solutions fondées sur la nature – y compris dans les zones urbaines – peuvent apporter à l'adaptation au changement climatique.

De plus, la Présidence belge favorisera le dialogue sur l'avenir de la transition vers une économie circulaire, entre autres sur les moyens d'améliorer la gestion durable des ressources et de réduire davantage l'empreinte matérielle de la consommation et de la production européennes. Les efforts à déployer dans ce cadre devront être pluridimensionnels, mais il sera avant tout essentiel d'établir un processus d'évaluation, de consolidation et de développement de ses systèmes de gouvernance et de contrôle.

GARANTIR UNE TRANSITION JUSTE

La Présidence belge mettra tout en œuvre pour assurer une transition juste vers une société climatiquement neutre et résiliente, façonnée par et pour les citoyens. En vue de mener à bien cette transition vers une société où personne n'est laissé de côté (Leave no one behind), un haut niveau de bien-être général devra être garanti, en prenant en compte en premier lieu les besoins des citoyens et des travailleurs les plus exposés.

Une attention particulière devra également être accordée au rôle des PME dans cette transition juste, compte tenu de leur importance dans la transition vers une économie plus verte.

Sur la base de ces considérations, la Présidence mènera des discussions et réflexions sur la poursuite de la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe et sur l'avenir des politiques de l'UE en matière de climat et d'environnement. En parallèle, la Présidence s'efforcera d'identifier les initiatives politiques, investissements, mécanismes de coordination, mesures de soutien appropriées et outils que l'Union européenne devra encore mettre en place pour garantir que la transition écologique soit une transition fondamentalement juste.

PROMOUVOIR LES AMBITIONS ÉCOLOGIQUES DE L'EUROPE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Dans le cadre des négociations internationales, la Présidence belge visera un haut degré d'ambition pour relever les défis internationaux et transversaux, en ce compris à l'occasion de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Elle contribuera également, lors de la quatrième session du Comité intergouvernemental de négociation, à l'élaboration d'un instrument international ambitieux et juridiquement contraignant destiné à lutter contre la pollution plastique.

Concernant la politique climatique internationale, la Présidence assurera le suivi des engagements pris lors de la 28^e Conférence des parties (COP28) de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), et en particulier les résultats du bilan mondial qui est au cœur du cycle d'ambition de l'Accord de Paris. Sur cette base, elle commencera à préparer la COP29 ainsi que la prochaine contribution déterminée au niveau national de l'UE, et ce, dans le respect de toutes les exigences légales telles que prescrites par la loi européenne sur le climat. En ce qui concerne la biodiversité, la Présidence maintiendra le haut niveau d'ambition de l'UE en matière de suivi à la fois du traité sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et des engagements pris lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle assurera également la coordination des préparatifs de la COP16 de la CDB. La Présidence belge apportera par ailleurs une contribution constructive au sein du groupe de travail in-

tergouvernemental sur la sécheresse dans la perspective de la COP16 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). La Présidence jouera également un rôle ambitieux et constructif au sein de la COP de la Convention sur les espèces migratrices. Pour terminer, elle soutiendra la Commission européenne dans la mise en œuvre des recommandations du Comité de conformité de la Convention d'Aarhus.

ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT

La Présidence belge prévoit de renforcer l'espace européen de l'éducation, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de promouvoir l'apprentissage continu. Elle entend faciliter la mobilité des apprenants et du personnel éducatif dans toute l'Europe et lancer des discussions autour du prochain Paquet sur l'enseignement supérieur. Les questions de l'éducation numérique et de la pénurie d'enseignants seront abordées, tandis que la participation, l'autonomisation et l'inclusion des jeunes seront mises en avant. La Présidence belge procèdera à l'examen et à l'affinage des stratégies en faveur de la jeunesse, notamment une résolution du Conseil sur les politiques en matière d'animation socio-éducative.

Dans le domaine culturel, la Présidence encouragera la transformation numérique des secteurs concernés et renforcera la liberté et le pluralisme des médias. L'accent sera également mis sur le rôle des influenceurs. Dans le domaine du sport, la Présidence belge adoptera le plan de travail de l'UE pour la période 2024-2027 et discutera du rôle du sport non organisé et de l'activité physique libre au sein d'un modèle sportif européen.

ÉDUCATION

La Présidence belge œuvrera à la réalisation et au développement de l'espace européen de l'éducation (EEE), en renforçant le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation. La Présidence favorisera l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la pratique et les partenariats dans le cadre de l'EEE. Elle préparera les conclusions du Conseil en la matière, dans la perspective d'accroître la qualité et l'équité des systèmes d'éducation et de formation.

Dans le monde actuel en constante mutation, qui impose de faire preuve d'une capacité d'adaptation, la création d'une société de l'apprentissage est devenue plus importante que jamais. Il est primordial que les citoyens se sentent aptes et motivés à participer à un apprentissage continu afin de favoriser leur développement personnel et professionnel. C'est pourquoi la Présidence encouragera l'apprentissage continu et s'efforcera d'en améliorer la qualité, la visibilité et l'accessibilité pour tous.

Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour éliminer les obstacles et barrières à tous les types de mobilité à des fins d'apprentissage et d'enseignement, y compris en ce qui concerne l'accès, l'orientation, les services aux étudiants et la reconnaissance. À cet égard, la Présidence belge œuvrera à l'adoption d'une recommandation du Conseil visant à mettre à jour le cadre actuel de l'UE en matière de mobilité à des fins d'apprentissage. Cette recommandation favorisera ce type de mobilité en tant qu'opportunité pour les apprenants et le personnel éducatif dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'apprentissage formel, non formel et informel. La Présidence accordera une attention particulière aux mesures visant à encourager la mobilité des étudiants dans l'enseignement supérieur en Europe et se penchera sur les effets de cette mobilité.

En outre, afin de renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement et d'encourager la mobilité, la Présidence belge entamera des discussions autour du prochain paquet sur l'enseignement supérieur. Ces discussions porteront sur la voie à suivre pour parvenir à des diplômes européens com-

muns, un système européen d'assurance de la qualité et de reconnaissance dans l'enseignement supérieur, et un cadre européen pour des carrières attractives et durables dans l'enseignement supérieur.

Afin de garantir la qualité, l'inclusivité et l'accessibilité de l'éducation numérique, la Présidence facilitera un échange sur les besoins des États membres en vue de mener une politique efficace en matière d'éducation numérique. Elle engagera également une réflexion sur le rapport d'avancement du plan d'action en matière d'éducation numérique (DEAP – digital education action plan) et sur les priorités pour la période 2024-2027.

Le travail de la Présidence belge englobe également le thème transversal des carrières des enseignants, y compris la pénurie. Cette question représente un défi à l'échelle européenne qui est lié à l'ensemble des actions susmentionnées.

JEUNESSE

Dans le cadre de la priorité générale du trio de présidences, « NOUS AVONS BESOIN DE LA JEUNESSE », la Présidence belge se concentrera sur le dixième cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, lequel s'articulera autour du troisième objectif pour la jeunesse européenne relatif aux sociétés inclusives. L'inclusion et la participation de tous les jeunes font partie des fondements d'une société opérationnelle. Dans cette optique, la Présidence entend travailler sur les conclusions du Conseil portant sur des sociétés inclusives pour les jeunes.

La Présidence s'est engagée à assurer le suivi de la proposition relative à l'évaluation d'impact de l'UE du point de vue des jeunes qui résulte de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et de l'héritage de l'année européenne de la jeunesse. Cet outil évalue l'incidence de nouvelles propositions sur la jeunesse européenne, veillant de cette manière à ce que le point de vue des jeunes soit pris en considération dans l'élaboration des politiques européennes.

La Présidence prévoit également d'adopter la résolution du Conseil sur les « politiques en matière d'animation socio-éducative dans

une nouvelle Europe ». Étant donné que l'expérience des jeunes dans le domaine de l'animation socio-éducative commence généralement au niveau local, l'accent sera mis sur la démocratie, l'espace public, les loisirs et activités ludiques, le bien-être, l'inclusion sociale et la valorisation sociétale de ce travail de jeunesse. Gand, en qualité de capitale européenne de la jeunesse en 2024, centrera ses activités sur le développement de l'animation socio-éducative.

La Présidence mènera également des évaluations à mi-parcours de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027 et lancera une réflexion sur le programme Erasmus+ et le corps européen de solidarité 2021-2027. En parallèle, elle entend évaluer et mettre à jour les agendas politiques européen et international dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des droits des enfants.

En complément de ces activités liées à la Présidence, une « Agora Jeunes Citoyen·ne·s » (AJC Festival), entre autres, sera organisée dans le contexte des sociétés inclusives. Dans la mesure du possible, la Présidence réagira de façon adéquate à la Semaine européenne de la jeunesse organisée par la Commission européenne.

CULTURE ET MÉDIA

La Présidence belge s'est engagée à mettre en œuvre le plan de travail de l'UE pour la période 2023-2026. À ce titre, elle a l'intention d'adopter les conclusions du Conseil visant à stimuler la transformation numérique des secteurs de la culture et de la création. La Présidence entend mettre en avant le rôle du patrimoine, de la culture et de l'identité européenne. Elle mettra également en lumière les conditions de travail des artistes et des professionnels de la création.

La préservation et l'amélioration de la liberté et du pluralisme des médias sur le marché des médias constituent des éléments essentiels pour l'intérêt public et le maintien de la démocratie. Dans cette optique, la Présidence belge est résolue à finaliser tous les travaux encore en cours concernant la législation européenne sur la liberté des médias (EMFA, European media freedom act).

Le rôle des influenceurs et créateurs de contenu en ligne dans les médias et la société connaît un essor rapide. La Présidence belge entend adopter les conclusions du Conseil portant sur le soutien aux influenceurs et créateurs de contenu en ligne. La Présidence se concentra également sur la transformation numérique et les innovations dans le secteur des médias dans le contexte du plan d'action pour les médias et l'audiovisuel (MAAP, Media and Audiovisual Action Plan).

SPORT

Dans le domaine du sport, la Présidence belge préparera l'adoption d'un nouveau plan de travail de l'UE en faveur du sport pour la période 2024-2027.

La Présidence entend adopter les conclusions du Conseil définissant le rôle du sport non organisé et de l'activité physique libre au sein d'un modèle sportif européen.

En outre, la Présidence prévoit d'engager des discussions concernant la participation à des activités sportives et physiques au niveau local, ainsi que l'organisation d'événements sportifs à grande échelle, dans le but de développer une approche à taille plus humaine.

Pour terminer, la Présidence accordera également une attention particulière à la place des femmes dans le sport.

